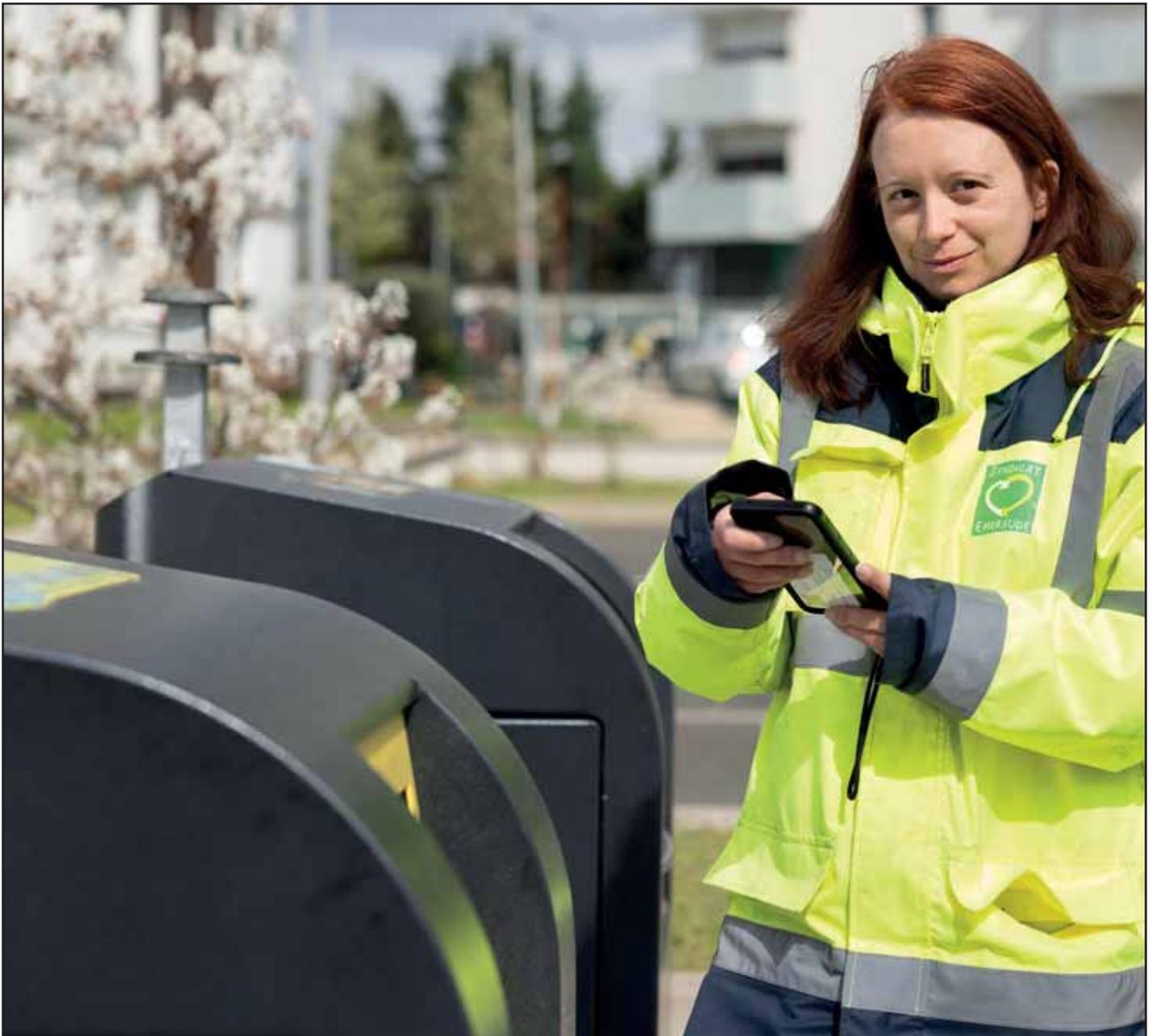


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20241213-D_2024_150-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024



*Rapport sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets*



Sommaire

Syndicat Emeraude	3
Compétences et territoire	4
Instances décisionnelles / Composition du Bureau Syndical	5
Équipe opérationnelle	6
Prévention des déchets	7
PLPDMA	8
Biodéchets	12
Zoom déchets	16
Précollecte	19
Fourniture de contenants pour la collecte des déchets	20
Maintenance des contenants	21
Apport volontaire / Collecte des papiers	22
Collecte	23
Schéma de collecte	24
Evolution des tonnages	26
Ordures ménagères résiduelles / Emballages et papiers / Verre	26
Encombrants / Déchets végétaux	27
Évolution des ratios entre 2014 et 2023	28
OMA : évolution et répartition	29
Autres services	30
Eco-Site du Plessis-Bouchard	31
Centres techniques municipaux	33
Collecte des déchets dangereux	34
Traitement	35
Bilan Matière	36
Finances	39
Compte Administratif	40
Zoom sur les recettes de fonctionnement	44
Compte administratif 2023	45
Principaux Ratios	47
Emprunts-dette 2023	48
Communication	49
Communication	50
Sensibilisation	51
Événementiel	52



Le présent rapport, à la fois administratif, technique et financier, a notamment pour objet de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par les décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Syndicat **Emeraude**

Structure intercommunale créée en 1993, le Syndicat mixte Emeraude a pour compétences la prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Son siège et ses bureaux sont situés sur la commune du Plessis-Bouchard (Parc d'activités des Colonnes), à l'emplacement de l'Eco-site ou déchèterie.

■ **Double compétence :**
Collecte & Traitement.

■ **17 communes, réparties sur 2 communautés d'agglomération adhérentes.**

■ **34 élus et 21 agents permanents au service de 282 000 habitants.**

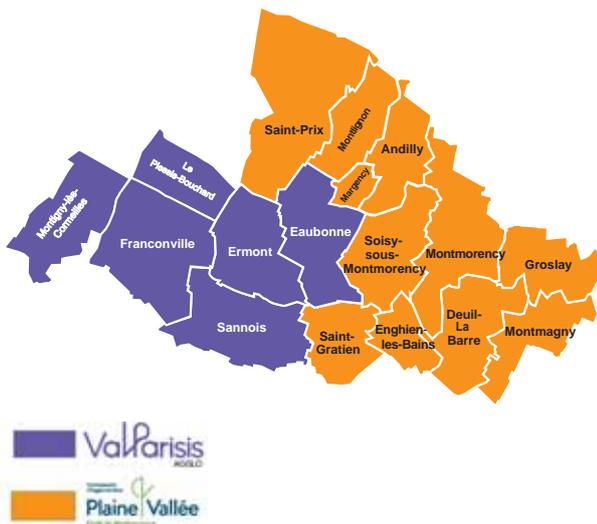


Compétences

Réduire, collecter, traiter et valoriser les déchets ménagers et assimilés, produits sur la vallée de Montmorency répartie sur le territoire de 2 communautés d'agglomération, soit 17 communes, représentant un bassin de population de 282 062 habitants.

Territoire

Le territoire du Syndicat Emeraude au 1^{er} janvier 2023.



Communauté d'Agglomération	Rappel Population 2022	Population 2023 INSEE (2020)
Plaine Vallée	132 695	132 823
Val Paris	148 275	149 239
Total Emeraude	280 970	282 062
Evolution /2022		+0,39 %

Au 1^{er} janvier 2016, la carte de l'intercommunalité a été modifiée dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) prévu par la loi sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Depuis cette date, les 17 communes qui composent le territoire du Syndicat Emeraude sont réparties sur deux communautés d'agglomération :

- La communauté d'agglomération de Plaine Vallée
- La communauté d'agglomération de Val Paris



©Syndicat Emeraude - Totem du Syndicat Emeraude

Instances décisionnelles

Le Syndicat Emeraude est administré par un Comité Syndical constitué de 34 membres titulaires (2 par commune) et 34 membres suppléants.

Ce Comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations (57 ont été prises en 2023).

Lors du Comité Syndical d'installation en septembre 2020, les élus ont renouvelé leur confiance à M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Président sortant, en le réalisant à cette fonction pour le mandat 2020-2026.

Le Bureau Syndical, dont la composition intègre l'ensemble des communes constituant le périmètre du Syndicat, est chargé d'instruire les dossiers et de préparer les décisions qui seront présentées en Comité Syndical. Le Bureau définit également les grandes orientations de la politique du Syndicat en matière de déchets.

En 2023, le Comité s'est réuni à 6 reprises et le Bureau à 6 reprises également.



©1 26 Média-Cédric Daya / Le président du Syndicat Emeraude

Composition du Bureau Syndical

La composition du Bureau :

Président	Gérard LAMBERT-MOTTE
1 ^{er} vice-président	Alain GOUJON
2 ^{ème} vice-président	Daniel FARGEOT
3 ^{ème} vice-présidente	Marie-Christine CAVECCHI
4 ^{ème} vice-président	Michel VERNA
5 ^{ème} vice-président	Jean-Pierre ENJALBERT
6 ^{ème} vice-président	Julien BACHARD
7 ^{ème} vice-président	Xavier HAQUIN
8 ^{ème} vice-président	Patrick FLOQUET
9 ^{ème} vice-président	Alain CHABANEL
10 ^{ème} vice-président	Maxime THORY
1 ^{er} secrétaire	François FABRE
2 ^{ème} secrétaire	Quentin DUFOUR
3 ^{ème} secrétaire	Hafid IABASSEN
4 ^{ème} secrétaire	Marc ANTAO
5 ^{ème} secrétaire	Marc CLOUET
6 ^{ème} secrétaire	David DUMEUNIER

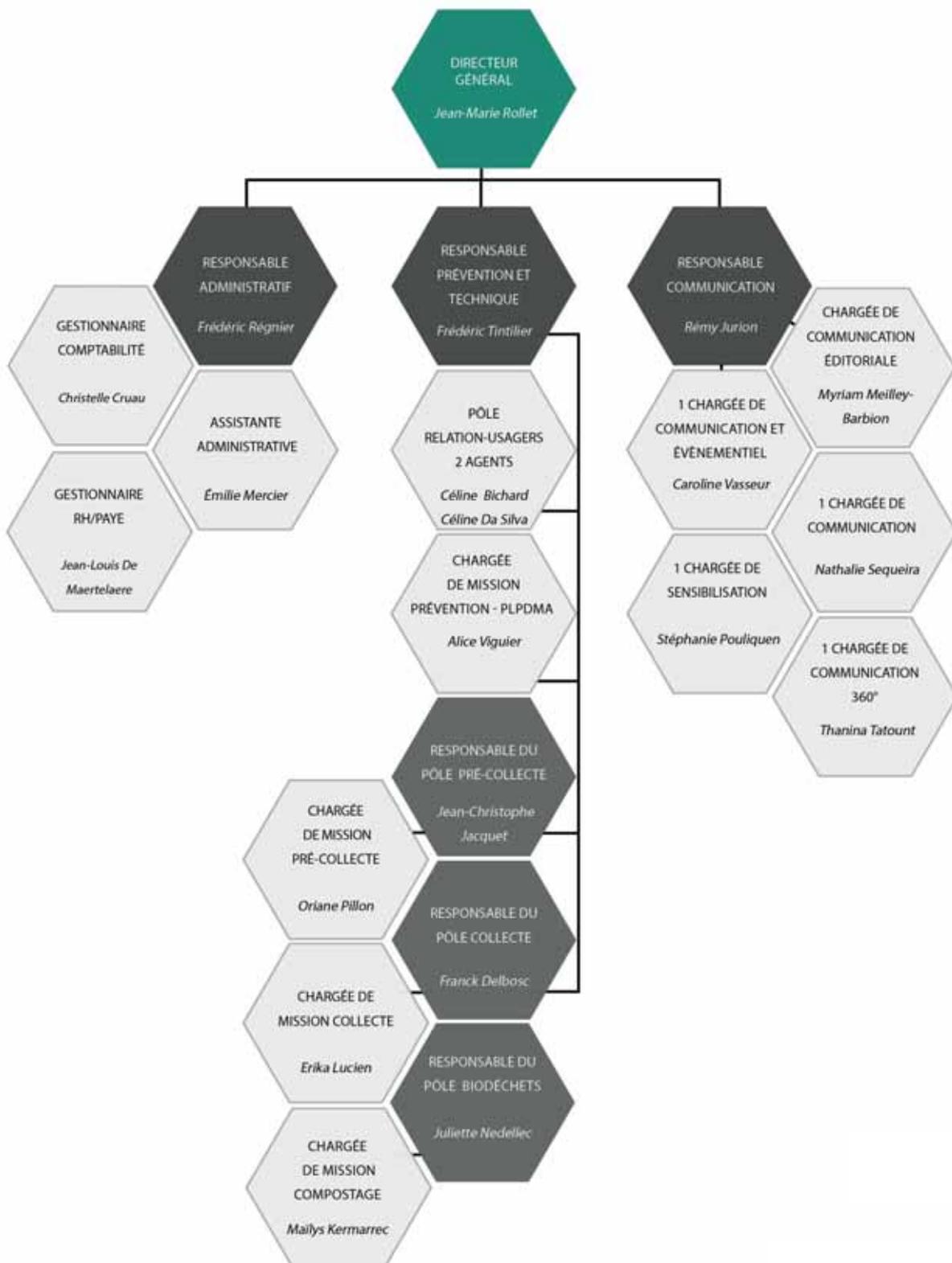
Pour le mandat 2020-2026, le choix a été fait de ne pas créer de commissions de travail figées, mais plutôt de privilégier l'organisation de groupes de travail thématiques à constituer et réunir selon les besoins.

Néanmoins, une Commission d'appel d'offres constituée de 6 membres (5 membres + le Président) a été désignée pour l'ouverture, l'analyse d'offres ou l'attribution de marchés ou pour émettre un avis sur des projets d'avenants aux marchés en cours.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 4 fois en 2023.

Équipe opérationnelle

En 2023, le Comité s'appuie sur une équipe de 21 agents majoritairement titulaires (14 femmes et 7 hommes). Ces agents sont répartis en 3 services : administratif, prévention et technique, communication, rattachés à un directeur général.



Prévention des déchets

L'année 2023 est la 3^{ème} année de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) du Syndicat Emeraude. Ce dernier regroupe l'ensemble des actions visant à réduire la production de déchets du territoire, dans tous les domaines, et de tous les publics (ménages, établissements scolaires, commerces, collectivités). Son objectif est de réduire de 7% la production de déchets d'ici 2025 par rapport à 2018, soit passer de 413,6kg par habitant à 384,6kg par habitant. Il est axé autour de la solidarité et de l'inclusion.

■ **981 composteurs individuels et 39 lombricomposteurs distribués à des particuliers.**

■ **14 nouveaux sites de compostage collectif (résidences, écoles, quartiers).**

■ **250 vélos collectés sur la déchèterie pour réemploi, soit, environ 3 tonnes.**

■ **Mise en exploitation de 2 caissons de réemploi sur la déchèterie du Plessis Bouchard : 12 199 kg d'objets en bon état collectés entre le 31 mai et le 31 décembre 2023.**

■ **Une recyclerie ouverte sur le territoire.**

■ **Réalisation de 2 ateliers découverte des couches lavables**



PLPDMA

Le programme de prévention des déchets du Syndicat Emeraude se décline en 7 axes, classés par ordre de priorité, afin de toucher tous les publics et tous les secteurs de production de déchets :

- **Axe 1 : Eco-exemplarité des collectivités :** Syndicat Emeraude et Communes.
- **Axe 2 : Gestion de proximité des biodéchets :** tri à la source des biodéchets, compostage, broyage, gestion différenciée des espaces verts.
- **Axe 3 : Favoriser le réemploi :** des textiles, sur la déchèterie, événements autour du réemploi, ressourceries éphémères, réflexion sur le développement d'une ressourcerie pérenne.
- **Axe 4 : Lutte contre le gaspillage alimentaire :** en restauration collective, auprès des ménages, auprès des professionnels.
- **Axe 5 : Consommation responsable :** mise à disposition de stop pub, promotion de l'achat zéro déchet, promotion des couches lavables.
- **Axe 6 : Prévention des déchets des producteurs non ménagers :** prévention des déchets des marchés forains, défi des commerçants éco-responsables, déploiement de la consigne pour réemploi.
- **Axe 7 : Sensibilisation de tous les publics :** ménages, scolaires, publics prioritaires, par les événements et les animations.

Dans le cadre de ce PLPDMA, de nombreuses actions ont été menées en 2023 :

• Eco-exemplarité

Dans un souci de légitimité, le Syndicat Emeraude se doit d'appliquer en son sein les discours qu'il porte concernant la réduction des déchets. Les collaborateurs du Syndicat ont donc réalisé une Fresque du Plastique, atelier collaboratif de 3h permettant de se former aux enjeux et aux impacts du plastique dans nos sociétés, de sa production à sa fin de vie.

Concernant l'éco-exemplarité de ses communes membres, le service prévention a lancé la première édition de son « Petit déj' de la prévention », rassemblant les services Développement durable municipaux. L'objectif est de créer un véritable lien entre ces entités, transmettre les informations sur les actions menées par le Syndicat pour favoriser un travail en commun ainsi qu'un relais de qualité, et recueillir les retours de terrain des communes.

• Réemploi

- o Sur la déchèterie du Plessis-Bouchard

- Partenariat avec Vélo Services sur la déchèterie

Le partenariat avec Vélo Services suit son cours : les vélos déposés sur la déchèterie sont collectés par les gardiens et gardés pour l'entreprise d'économie sociale et solidaire Vélo Services, qui les récupère, les répare et les revend. Ainsi, cette entreprise augmente la durée de vie de ces objets, favorise l'insertion professionnelle de son équipe, et lui permet de monter en compétences dans le domaine de la réparation.

En 2023, 250 vélos ont été collectés sur l'année, soit environ 3 tonnes de déchets évités grâce à cette entreprise sociale et solidaire.

Prévention des déchets

- Mise en service des caissons de réemploi

De nombreux objets encore en bon état sont jetés à la déchèterie. Face à ce gaspillage, le Syndicat Emeraude a installé en 2022 deux petits conteneurs maritimes, destinés à recevoir les objets encore utilisables et qui méritent une seconde vie. Aménagés et floqués, ils ont ouvert au public en mai 2023.

Les objets déposés sont récupérés par des associations de réemploi situées sur ou à proximité du territoire ; les associations viennent vider les caissons, puis de retour dans leurs locaux, trient les objets et les remettent en vente à bas prix. Les associations conventionnées, spécialisées dans le réemploi sont les suivantes :

- Les Pépites, recyclerie (Eaubonne) ;
- BAM95 (Bouffémont) ;
- Emmaüs (Bernes-sur-Oise) ;

Cette action participe à l'essor du réemploi et de l'économie circulaire sur le territoire.

Au 31 décembre 2023, après environ 6 mois d'utilisation et 13 sessions de vidage par les associations, les caissons avaient déjà permis d'offrir une seconde vie à 12 199 kg d'objets, encore en bon état.



©Syndicat Emeraude / Espace réemploi



©Syndicat Emeraude / Espace Réemploi

o Ouverture de la recyclerie Les Pépites

L'association Les Pépites, avec le concours de la Communauté d'Agglomération Val Parisis, a trouvé un espace pour ouvrir sa recyclerie, sur la commune d'Eaubonne. A défaut de pouvoir ouvrir sa propre recyclerie comme inscrit dans son PLPDMA, le Syndicat Emeraude a subventionné l'association à hauteur de 10 000 €, pour aider au démarrage de l'activité.

Après des travaux puis un aménagement du lieu, la recyclerie a ouvert ses portes fin septembre 2023. En 3 mois, jusqu'à la fin de l'année 2023, plus de 34 tonnes ont été collectées, sur 1 355 dons, dont 35% de textiles.



©Syndicat Emeraude / Recyclerie Les Pépites

Prévention des déchets

o Récupération des textiles

Depuis 2011, le Syndicat Emeraude participe, en partenariat avec les communes du territoire, au déploiement des points d'apport volontaire pour la récupération des textiles, linges de maison et chaussures (TLC). En 2023, il y a 43 bornes Ecotextile sur le territoire.



©Syndicat Emeraude / Textiles

En 2023, 274,624 tonnes de TLC ont été collectées sur le territoire du Syndicat Emeraude par Ecotextile. Ce chiffre ne prend pas en compte les récupérations par Tisseco, Veteco et Le Relais qui ont installés des bornes sur le domaine privé.

Le Syndicat Emeraude a organisé un concours de collecte de vêtements dans les Centres de Loisirs (ALSH) de la commune de Soisy-sous-Montmorency, en partenariat avec la commune et le chantier d'insertion de la Mission Locale de la Vallée de Montmorency (MLVM), spécialisé dans le réemploi du textile.

o Ressourceries éphémères

Pour pallier l'absence de ressourcerie pérenne sur le territoire du Syndicat Emeraude, des ressourceries éphémères sont organisées depuis 2022, en partenariat avec le Réseau Francilien du Réemploi (REFER). En 2023, la commune de Montigny-lès-Cormeilles a lancé une nouvelle

édition de la ressourcerie éphémère, cette fois en autonomie. En partenariat avec l'association de prévention Aiguillage et les bailleurs sociaux, elle s'est tenue en mai-juin 2023 et a pris la forme suivante :

- porte-à-porte pour informer de la collecte d'objets pour réemploi,
- 6 après-midis de collecte en pied d'immeuble dans des quartiers différents et dans un collège, avec des ateliers de sensibilisation variés,
- 3 jours de boutique solidaire.

Plus de 1,25 tonnes d'objets ont été récoltées, pour 82 donateurs.

o Organisation de la 2^{ème} édition du Salon de la réparation du Val d'Oise

Dans le cadre de son événement annuel, le Forum du Presque Zéro-Déchet, le Syndicat Emeraude a souhaité renouveler son Salon de la réparation, en partenariat avec le Conseil Départemental du Val d'Oise et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

9 artisans réparateurs du territoire ont été invités à tenir un stand de réparation : 2 couturières, 2 réparateurs de vélos, 1 réparateur d'électroménager, 3 réparateurs de téléphonie, 1 luthier.



© 126 Média – Cédric Daya - Luthier

■ Prévention des déchets

Cela a permis de sensibiliser au mieux les visiteurs et de rendre cette pratique accessible, en ne leur faisant pas payer la réparation réalisée sur place ce jour-là. Les artisans ont été rémunérés par le Département. Cet événement a aussi eu pour intérêt de «visibiliser» les artisans du Val d'Oise, dont l'activité – à la forte valeur écologique – doit être valorisée.

80 objets ont été, soit diagnostiqués, soit réparés. Les visiteurs comme les artisans ont beaucoup apprécié la démarche ; nombre d'entre eux ont demandé qu'une troisième édition soit organisée en 2024.

• Consommation responsable

Dans le cadre du Défi des Familles Zéro-Déchet, en 2021, le Syndicat Emeraude s'était doté de 6 kits de couches lavables, comprenant chacun 9 couches lavables de différents modèles et marques. En 2023, un atelier découverte des couches lavables a été réalisé, animé par Charlotte Eco-Doula, accompagnatrice en parentalité.

A l'issue de cet atelier, un kit a été prêté pendant 1 mois à la famille, qui a bénéficié d'un accompagnement personnalisé pendant toute la durée du prêt, permettant ainsi d'éviter environ 34,5kg de déchets de couches.

Charlotte Eco-Doula a également été présente lors du Forum du Presque Zéro-Déchet pour présenter l'intérêt des couches lavables en termes de prévention des déchets mais également en termes de réduction de la toxicité des déchets.



© 126 Média – Cédric Daya - couches lavables

• Prévention des déchets des producteurs non ménagers

o Accompagnement du marché de Deuil-La Barre

Le Syndicat Emeraude a lancé un appel à manifestation d'intérêt aux communes dont il collecte les marchés, pour améliorer la gestion des déchets des marchés, à travers un accompagnement ciblé.

Trois communes y ont répondu, et après un premier accompagnement auprès de la commune d'Ermont en 2022, la commune de Deuil-La Barre a été accompagnée en 2023. Après deux réunions préparatoires, réunissant élus, services municipaux et délégataire, une opération de pesée des différents flux de déchets produits sur le marché a eu lieu en octobre sur le marché, permettant de déterminer les actions à mettre en place pour une meilleure gestion des déchets sur le marché et la mise en place de la prévention de ceux-ci : recherche d'exutoires par flux, pédagogie auprès des commerçants et des clients, discussion sur la mise en place de la consigne pour réemploi...

o Travail sur la consigne pour réemploi

Lors de la réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA du 19 juin, un groupe de travail a porté sur l'accompagnement des commerces de bouche pour mettre en place le réemploi des contenants.

Il a conclu qu'il était plus opportun de lancer une étude de faisabilité sur le territoire (réalisation d'un diagnostic, proposition d'un business plan et de solutions adaptées et concrètes), afin de mesurer le potentiel du territoire pour mettre en place une action favorisant le réemploi des contenants alimentaires. Le cahier des charges pour réaliser cette étude a été rédigé dans le courant du second semestre.

Biodéchets

A partir du 1er janvier 2024, la loi prévoit de permettre à tous les particuliers de disposer d'une solution pratique de tri à la source des biodéchets (les déchets de cuisine, de repas et les déchets du jardin). L'année 2023 a permis d'anticiper cette réglementation en augmentant significativement les ventes de composteurs individuels, en développant l'accompagnement pour l'installation et le suivi des sites de compostage collectif et en initiant la mise en place de la collecte des déchets alimentaires sur une partie du territoire.

• Le compostage de proximité

Le compostage est une pratique vertueuse permettant de valoriser les biodéchets tout en produisant un fertilisant naturel et gratuit. Le Syndicat Emeraude a fait le choix de privilégier le développement du compostage de proximité sous toutes ses formes : compostage individuel, compostage en pied d'immeuble, compostage de quartier ou compostage autonome en établissement pour la restauration scolaire. Ainsi, dès l'année 2023, 75 % de la population du territoire avait déjà accès à une solution efficace de tri à la source des biodéchets.

Une chargée de déploiement du compostage de proximité, guide composteur, a été embauchée dès le début d'année pour permettre le développement de ces dispositifs.

- o Dotation en composteurs et lombricomposteurs

Afin de développer le compostage individuel sur l'ensemble du territoire, le Syndicat propose le matériel suivant à prix réduit :

- Des composteurs de 345 litres et de 620

litres ;

- Des lombricomposteurs pour les personnes résidant en appartement ou dans une maison sans jardin ;
- Des aérateurs de compost.

	Quantité distribuée en 2022	Quantité distribuée en 2023
Composteurs domestiques	293	981
Aérateurs de compost	122	542
Lombricomposteurs	21	39



©Syndicat Emeraude / Composteur 345 litres et bioseau

Le taux d'équipement en composteurs et lombricomposteurs des pavillons du territoire est de presque 30 %. L'objectif fixé par le PLPDMA est d'atteindre 50 % des pavillons équipés d'ici 2026.

Des ateliers d'information sur le compostage ont été dispensés dans les locaux du Plessis-Bouchard. 10 sessions d'1h30 ont été organisées tout au long de l'année.



©Syndicat Emeraude / formation compostage

■ Prévention des déchets

o Le compostage collectif

Depuis 2012, le Syndicat accompagne les résidences qui souhaitent installer un site de compostage collectif. Deux conditions doivent être respectées : avoir un groupe d'habitants volontaires et motivés pour être référents du site et avoir un espace vert suffisant. Le Syndicat propose des composteurs à des prix réduits et les livre sur place. Une formation est assurée auprès de l'ensemble des résidents intéressés afin de donner les principes du compostage et expliquer les règles d'or pour obtenir un compost de qualité à utiliser sur les espaces verts de la résidence ou à distribuer auprès des habitants. En 2023, 6 résidences ont démarré l'utilisation d'un site de compostage en pied d'immeuble et quinze autres ont contacté le Syndicat pour se lancer dans la démarche. Dans le même temps, 11 visites de suivi ont eu lieu sur des résidences ayant déjà installé des composteurs. Ces visites permettent de s'assurer du bon fonctionnement du site et de dispenser, à nouveau, une formation sur les pratiques du compostage auprès des habitants intéressés.

En 2023, le tennis club de Deuil-La Barre, l'Institut médico-social d'Ermont, et le service gériatrie de l'hôpital d'Eaubonne se sont aussi équipés d'un site de compostage afin de valoriser leurs biodéchets. L'accompagnement par le Syndicat était similaire à celui d'une résidence. Aujourd'hui, le compostage collectif est possible dans toutes les structures.

o Le compostage de quartier

Certains habitants n'ont pas la possibilité d'installer un composteur dans leur jardin ou dans leur résidence, c'est pourquoi le Syndicat Emeraude développe un nouveau type de site de compostage : un composteur de quartier. Deux sites sont déjà en fonctionnement depuis 2021 et 2022 dans des parcs communaux des villes de Deuil-La Barre et Margency. Compte tenu du succès rencontré, les communes souhaitent multiplier ce dispositif. Un deuxième composteur de quartier a donc été inauguré en juin 2023 dans le parc de la mairie de Margency. Le fonctionnement est le même : les habitants du quartier ont la possibilité de venir durant les horaires d'ouverture du parc pour y déposer leurs biodéchets (sans sac). Ces composteurs de quartier fonctionnent grâce à des personnes bénévoles, habitant dans les alentours et qui se sont portées volontaires pour assurer chaque semaine l'apport de matière sèche et le brassage. Les composteurs sont devenus des lieux de rencontres qui permettent non seulement de valoriser ses biodéchets mais



©Syndicat Emeraude /Site de compostage de quartier à Deuil-La Barre

■ Prévention des déchets

également d'échanger avec ses voisins.

- o Le compostage en établissement scolaire

L'objectif fixé par le PLPDMA est d'équiper 100 % des établissements primaires en sites de compostage pour valoriser les biodéchets de la restauration scolaire d'ici 2026.

Pour atteindre cet objectif, le Syndicat accompagne les communes en leur proposant des composteurs adaptés aux grandes quantités de biodéchets produites et en formant le personnel de cuisine et d'animation à la gestion d'un site de compostage en établissement scolaire pour s'assurer de la qualité du processus.

Cet accompagnement est aussi proposé aux crèches, collèges et lycées du territoire qui incluent le compostage dans un projet pédagogique.

En 2023, 4 établissements scolaires ont bénéficié de l'accompagnement du Syndicat pour mettre en place un site de compostage.

• La collecte des déchets alimentaires

Le Syndicat étant un territoire urbain dense, la pratique du compostage n'est pas possible partout, notamment dans les centres-villes ou dans les quartiers de logements collectifs sans espaces verts. Ainsi, en complément du développement des différentes solutions de compostage de proximité, le Syndicat Emeraude a décidé de proposer la collecte des déchets alimentaires sur une partie de son territoire. Dans un premier temps, seulement des quartiers d'Eaubonne, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency sont concernés.

En novembre, 27 abris-bacs, ouverts 24h/24, ont été installés sur l'espace public. Il est possible d'y déposer les déchets alimentaires en vrac ou dans des sacs en papier Kraft. Des bio-seaux (récipients permettant de stocker ses biodéchets dans la cuisine) ont été distribués par les éco-ambassadeurs de la société ValOrbioCompost aux habitants des résidences concernées. Les consignes de tri ont été expliquées et résumées sur un sticker à coller sur le bio-seau et un aimant à mettre sur son frigo. Cette campagne de sensibilisation en porte-à-porte a démarré en octobre et a permis d'obtenir un tri

EAUBONNE	SAINT-GRATIEN	SOISY-SOUS-MONTMORENCY
47 boulevard de la République	39 rue des Marais	21 rue de l'Egalité
3 rue Gabriel Péri	11 rue des Marais	3 allée Henri de Toulouse Lautrec
10 avenue Budenheim	6 rue Jean Moulin	1 allée Claude Monet
1 rue Jules Ferry	1 square Georgette Agutte	9 rue du Jardin Renard
7 rue Georges V	10 rue Massenet	22 avenue du Général de Gaulle
18 avenue Voltaire	30 rue Massenet	9 avenue du Clos Renaud
5 rue des Tilleuls	Rue du Clos Saint-Paul	7 avenue de Normandie
12 place Max Ernst	31 rue des Ragueuets	
10 rue Alphonse Ricard	1 rue des Ragueuets	
18 rue de Soisy		
10 rue Henri Coudert		

■ Prévention des déchets

d'excellente qualité dès les premières collectes.

La collecte a lieu une fois par semaine par échange de bacs (le bac plein est récupéré et remplacé par un bac vide et propre). Elle est assurée par la société Poly Senti Derichebourg. Les biodéchets collectés sont ensuite envoyés à Stains (93), chez la société Moulinot qui transforme les déchets alimentaires en « soupe organique » qui sera ensuite valorisée par méthanisation chez un agriculteur méthaniseur de Seine-et-Marne. Le processus de méthanisation permet de produire du biogaz (énergie renouvelable) et un fertilisant utilisé sur les sols agricoles d'Île-de-France.

La première collecte a eu lieu le 5 décembre 2023. Au total, durant le mois de décembre, ce sont 3,88 tonnes de déchets alimentaires qui ont été collectées. L'objectif est d'atteindre une moyenne de 24 kg/habitant concerné/an d'ici le 31 décembre 2024. En 2024, des producteurs non ménagers (restaurants, épiceries, boulangeries, etc.) vont intégrer cette collecte.

Un premier bilan sera fait au premier semestre de l'année 2024 pour identifier les forces et les faiblesses de ce qui a été mis en place pour envisager un déploiement sur l'ensemble des quartiers concernés sur le territoire du Syndicat.



©Syndicat Emeraude / Collecte de Biodéchets

• Le gaspillage alimentaire

Le Syndicat Emeraude compte 137 établissements publics primaires et maternelles avec une moyenne de 266 élèves par établissement. Selon l'ADEME, les établissements scolaires gaspillent en moyenne 121 grammes par convive et par repas. Le gaspillage alimentaire sur le territoire du Syndicat Emeraude est donc estimé à 1 000 tonnes par an.

A travers son PLPDMA 2021-2026, le Syndicat Emeraude s'est fixé comme objectif de réduire de 30 % le gaspillage alimentaire dans l'ensemble des restaurants scolaires des établissements primaires d'ici la fin du plan.

En 2022, la commune du Plessis-Bouchard a été accompagnée dans la mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans son restaurant scolaire. La méthode utilisée a permis de réduire le gaspillage alimentaire de 30 %. Il a donc été décidé de la reconduire auprès d'autres communes du territoire motivées pour mettre en place le dispositif.

En 2023, l'accompagnement de la ville de Saint-Prix a démarré. Deux établissements, Léon Gambetta et Jules Ferry, sont concernés par le projet. Des pesées ont eu lieu en octobre et ont permis d'établir un diagnostic. Le poids moyen du gaspillage alimentaire est de 148,75 grammes par convive et par repas pour l'école Jules Ferry et de 178,62 grammes par convive et par repas pour l'école Léon Gambetta. Grâce à ce diagnostic, un plan d'actions a été élaboré et l'objectif est de réduire de 30 % le gaspillage. Une deuxième campagne de pesées aura lieu en avril 2024 pour mesurer l'efficacité des actions mises en place.

Zoom Déchets

Dans le cadre des différentes actions prévues dans son PLPDMA, et plus particulièrement de réflexions sur les futures échéances réglementaires, le Syndicat Emeraude a missionné un bureau d'études pour réaliser des caractérisations sur les bacs et bornes à ordures ménagères. Pour mémoire, en février 2022, 19 échantillons ont été analysés pour obtenir les résultats ci-dessous.

Plus des trois quarts du gisement sont susceptibles d'être détournés des OMR.

- **29,2% de déchets visés par les consignes de tri du territoire (emballages, verre).**
- **37,2% de déchets pouvant être détournés des OMR via d'autres collectes sélectives (biodéchets).**
- **17,7% de déchets visés par les objectifs du PLPDMA (couches, textiles, Petits Appareils en Mélange (PAM), livres).**

Cela représente 198kg/hab/an détournables, sur 236kg d'OMR/hab/an.

Composition des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Catégories	Sous catégories		Moyenne en kg/
Putrescibles	1,1 Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	22,1%	52,10
	1,2 Produits Alimentaires non consommés sans emballages	4,4%	10,43
	1,3 Produits Alimentaires non consommés sous emballages	8,7%	20,52
	1,4 Autres putrescibles	0,2%	0,53
	1,5,1 Déchets de jardin ligneux	0,5%	1,18
	1,5,2 Déchets de jardin non ligneux	1,4%	3,34
Déchets concernés par des actions du PLPDMA	2,1 Couches	8,3%	19,51
	2,2 Petits appareils électroménagers	1,2%	2,89
	2,3 Textiles / Chaussures / Maroquinerie	7,8%	18,51
	2,4 Livres	0,4%	0,85
Emballages	3,1 Multimatériaux - Emballages plastiques	9,7%	22,91
	3,2 Multimatériaux - Autres	14,1%	33,34
	3,3 Emballages en verre	4,3%	10,15
Autres	4,1 Autres déchets dangereux	0,1%	0,10
	4,2 Autres déchets	16,8%	39,53
TOTAL :		100,00%	235,89

Zoom

Cela justifie les actions inscrites dans le PLPDMA dont la mise en œuvre est exposée en début de rapport. Ainsi, les déchets visés par les objectifs du PLPDMA (hors biodéchets) sont notamment :

- Emballages (concernés par le bac jaune : 9,7% des OMR, soit 22,91kg/hab ; verre : 4,3% soit 10,1kg/hab)
- Couches : en moyenne 8,3% des OMR, soit une moyenne de 19,5kg/hab
- Textiles : 7,8% des OMR soit 18,5kg/hab
- Petits appareils électroménagers : 1,2% des OMR soit 2,89kg/hab

Par ailleurs, si près de 24% des déchets des poubelles résiduelles sont constitués d'emballages qui auraient dû être triés pour être jetés dans les bacs ou bornes jaunes, le Syndicat Emeraude entreprend chaque année des caractérisations de la collecte sélective. Ainsi, 36 caractérisations sont réalisées par an permettant de définir les taux de recyclage (cf. chapitre Traitement) ainsi que les taux d'erreurs de tri.

Lauréat d'une sélection par CITEO pour réaliser un plan de relance du geste de tri – Plan BOOST - le Syndicat Emeraude a entrepris de dérouler ses actions de communication et de suivis techniques entre mi-février et fin décembre 2023. Ces actions soutenues par CITEO à hauteur de 60 % des dépenses consistaient en :

- L'envoi d'informations sur le tri à 100% des foyers (mémo-tri, articles sur le plan Boost dans Emeraude Le Mag', intégration de mémo-tri dans le calendrier de collecte 2024, affichage sur les flancs de bennes),
- La mise à jour de la signalétique des conteneurs et des locaux propreté dans l'habitat collectif : 126 locaux propreté diagnostiqués,

Catégories	Sous catégories	Pourcentage
Emballages recyclables	JRM (journaux, revues, magazines)	17,2%
	EMR (Emballages Ménagers recyclables)	31,8%
	GM (Gros de magasins)	4,0%
	ELA (emballages pour liquides alimentaires)	1,4%
	PET Q7 bouteilles et flacons et pots et barquettes plastiques	6,6%
	PET Q8 bouteilles et flacons et pots et barquettes plastiques	1,2%
	PEPPPS (plastique polyéthylène polystyrène)	4,1%
	ACIER	2,1%
	ALU	0,6%
	Petits ALU	0,3%
	Film plastique	1,3%
Autres emballages	Plastiques	2,7%
Refus de tri	Bois	0,5%
	Verre	1,1%
	Déchets Dangereux	0,0%
	Déchets équipements électroniques et électriques	0,7%
	Imbriqués	5,6%
	Plastiques non-emballages	1,8%
	Ferrailles	0,2%
	Gravats	0,2%
	Textile	1,6%
	Emballages non vides	1,5%
	Ordures ménagères	7,8%
	Fines	5,5%

Zoom

- L'information des élus et services communication des communes adhérentes notamment par la visite du centre de tri des emballages de Paprec au Blanc-Mesnil,
- Mise à jour de la communication dématérialisée (site internet, animations réseaux, lancement d'une campagne de communication avec vidéo, shooting photos, création de bandes dessinées, affiches lieux publics),
- Mise en place d'une procédure de contrôle qualité du tri avec la formation de 116 agents du prestataire de collecte,
- Identification des points de collecte des emballages par bornes en dotation insuffisante (suivis, collectes, pose de sondes de télérelève, renfort de collecte ou de dotation si nécessaire),
- Formations de relais externes : organisation de réunions avec tous les bailleurs et copropriétés du territoire, sensibilisation de plus de 7 000 foyers en habitat collectif dont 4 952 ont répondu favorablement à la réception du guide du tri, création d'un livret à destination des enseignants pour les scolaires.

La moyenne du taux de refus de tri a baissé de 1,1 point sur 1 an, et s'élevait encore à 28,1% en fin d'année 2023. Les principales erreurs ayant un impact considérable sur les performances sont les sacs fermés souvent remplis d'ordures ménagères, les emballages recyclables qui sont introduits dans les bacs jaunes les uns dans les autres (imbriqués), puis des objets en plastique qui ne sont pas des emballages (jouets par exemple, boîtes de rangements...).



©Audrey Guegaden - Geste de tri

Répartition de la collecte sélective par type de matériaux

	2022	2023	Evolution
Fibreux	7 178 t	7 203 t	+0,3%
Métaux	405 t	403 t	-0,5%
Plastiques	1 748 t	1 752 t	+0,2%
Refus	3 860 t	3 660 t	-5,2%
Total collecté	13 191 t	13 018 t	-1,3%

Précollecte

Le Syndicat Emeraude met à disposition des usagers des contenants pour permettre la présentation de leurs déchets en toute sécurité et salubrité. Si l'entretien en état de propreté des contenants mis à disposition par le Syndicat Emeraude est à la charge des usagers, la maintenance préventive ou les réparations sont prises en charge par le Syndicat.

- **213 478 bacs**
(40,06 millions de litres).
- **2 189 bornes**
(9,6 millions de litres).
- **3 624 interventions de**
maintenance bacs.



Fourniture de contenants pour la collecte des déchets

La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables, du verre ou des déchets végétaux se fait par l'intermédiaire de bacs ou de bornes enterrées. La règle de dotation des bacs a été mise à jour par la délibération n°2019/02/01. Les volumes des bacs attribués sont déterminés en fonction du nombre d'habitants dans le logement et de la fréquence de collecte en considérant un bon tri des déchets.

 **Bac à cuve grise et couvercle gris** pour les ordures ménagères résiduelles (à l'exception des administrés de la commune d'Enghien-les-Bains),

 **Bac à cuve grise et couvercle jaune** pour les emballages et le papier,

 **Bac à cuve grise et couvercle vert** pour le verre,

 **Bac à cuve grise et couvercle vert foncé** pour les végétaux,

 **Bac à cuve grise et couvercle bordeaux** pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale,

 **Bac à cuve grise et couvercle bleu** pour le papier des établissements publics.

En 2017, concernant la conteneurisation en bacs roulants, on peut noter des opérations particulières en vue de respecter les recommandations R437 de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), notamment :

- La fourniture et livraison de bacs roulants de 120 litres dédiés au verre en remplacement des petits bacs de 35 litres qui sont non préhensibles mécaniquement par les camions,
- La fourniture et la livraison de bacs roulants de 240 litres dédiés aux déchets végétaux pour les pavillons qui le souhaitent.



©Syndicat Emeraude / Bornes enterrées

Les bornes enterrées sont dédiées à un groupe d'habitations et font l'objet d'études de dimensionnement et de faisabilité d'implantation. Après la crise sanitaire liée au Covid-19, il a été observé en 2023, un nouveau ralentissement des chantiers de nouveaux bâtiments du fait de la crise économique. Ainsi, 67 bornes ont été posées en 2023 contre 111 en 2022.

A noter que la commune de Saint-Prix bénéficie d'une collecte hippomobile en porte à porte des déchets végétaux. Ce service implique que les déchets végétaux soient présentés dans des sacs papiers. Par le biais de la commune, 34 730 sacs papiers biodégradables ont été vendus aux usagers.

Maintenance des contenants

L'âge moyen du parc de bacs roulants est d'environ 7,2 ans. Les bacs ont fait l'objet de 3 624 interventions relatives à la maintenance (réparation, remplacement suite à vol ou incendie...) auprès du prestataire SULO, dont quelques-unes liées aux émeutes de fin juin 2023. En 2023, nous comptons 2 383 interventions pour modification de dotation et dotation initiale.



©Syndicat Emeraude / Remplacement des bacs jaunes 80 litres

Les bornes enterrées à ordures ménagères font l'objet d'une maintenance préventive annuelle incluant le lavage et la désinfection intégrale. Par ailleurs, suite à l'attribution à la fin de l'année 2021 du marché de fourniture et maintenance des bornes aux sociétés ASTECH et POLLUNET, le Syndicat Emeraude a engagé une importante campagne de lavage et maintenance préventive. Ce sont ainsi près de 735 bornes OMR, 367 bornes à emballages et 423 bornes à verre, qui ont fait l'objet d'une maintenance préventive. Par ailleurs, dès signalement d'anomalies, le Syndicat Emeraude fait intervenir dans les 48 heures ses prestataires en charge de réparer les bornes concernées (SULO, ECOPAV et POLLUNET). Le Syndicat a ainsi dû gérer 311 dysfonctionnements en 2023 (tambour coincé, infiltration d'eau, plateforme de sécurité détériorée, etc...).



©Syndicat Emeraude / Maintenance des bornes enterrées

Il est à noter que le parc de bornes enterrées est vieillissant. Les plus anciennes ont près de 17 ans d'utilisation. Dans un souci de garantir la disponibilité des équipements alors plus fragiles au regard des usures, le Syndicat a confié à la société ASTECH la rénovation du parc de bornes enterrées, dite par « rétrofitage ». Autrement dit, pas besoin de modifier le génie civil, le prestataire remplace uniquement la cuve mobile usagée par une nouvelle qui comprend son système de sécurité antichute. Le Syndicat Emeraude installe des bornes depuis de nombreuses années et, actuellement, l'enjeu est de faire du sur-mesure. Le programme de rénovation est ambitieux et se déroulera sur plusieurs années. Dans un contexte encore difficile d'approvisionnement en matières premières pour la conception de ces bornes et ce, dans un contexte financier très variable, un plan de rénovation de bornes a été adapté avec le prestataire permettant la remise à niveau de 97 bornes en 2023 contre 10 en 2022.

Apport volontaire

Le Syndicat Emeraude a également conservé son réseau de bornes d'apport volontaire dédiées au verre et au papier. Essentiellement aériennes, ces dernières ne nécessitent que très peu d'entretien. Le parc est composé de 84 bornes pour le verre et 43 pour le papier.

Le Syndicat Emeraude a en charge le réseau de bornes d'apport volontaire du textile sur le domaine public avec le prestataire ECO-TEXTILE. Si aucune borne supplémentaire n'est venue compléter le réseau, la maintenance y est importante. En effet, ces équipements font l'objet de nombreuses incivilités, voire, subissent des actes de vandalisme pouvant gêner la collecte (blocage des serrures et portes restant fermées). Souvent, le personnel en charge de la collecte a pu effectuer une menue remise en état le jour de ramassage. Les actes d'incivisme sont généralement la cause des dégradations et des débordements alors souvent constatés.



Collecte des papiers

Depuis 2009, le Syndicat Emeraude propose aux écoles et administrations une collecte spécifique des papiers, journaux, magazines et prospectus. La collecte est réalisée suivant les établissements en bacs ou en bornes aériennes.



Le bac destiné aux papiers est constitué d'une cuve grise à couvercle bleu. La collecte a lieu une fois par mois sur 3 secteurs. Les bornes dédiées aux papiers sont équipées d'un opercule bleu et sont d'une capacité de 4m³. Elles sont équipées d'un système de télérelève du taux de remplissage.

En 2023, le Syndicat Emeraude a collecté 88,58 tonnes de papiers contre 94,70 en 2022 soit 6,5% de moins, s'expliquant par une très forte baisse (-13,9%) de présentation des papiers par les établissements publics ou privés s'engageant dans la dématérialisation. A l'inverse, les établissements scolaires équipés de bornes aériennes ont augmenté leur production de papier de +3,7%.



©Adode Firefly / collecte papier

Collecte

Depuis 2017, la société Poly Senti – Derichebourg est chargée de collecter les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire du Syndicat Emeraude suivant des modalités validées par l'ensemble des communes adhérentes du Syndicat Emeraude et fixées par délibération n°2016-06-02 du 20 juin 2016. En 2023, un avenant de prolongation d'un an du contrat de collecte a été acté fixant une fin de contrat au 31 décembre 2024.

- **98 189,22 tonnes collectées en porte à porte (-2,3% / 2022).**
- **808 570 km parcourus (hors véhicules de service).**
- **626 065 litres de gasoil consommés.**
- **209 989 heures de service.**
- **Bilan carbone Collecte**
Porte à Porte : 1 667 t de CO₂.



┌ Schéma de collecte

Ce schéma de collecte, visant à inciter à la réduction à la source des déchets, à leur valorisation et à la maîtrise des coûts du service, est organisé comme suit :

- collecte des ordures ménagères une fois par semaine pour les pavillons (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- collecte hebdomadaire des déchets végétaux des pavillons entre mi-mars et mi-novembre, sauf Ermont (sans interruption) et à l'exception d'Enghien-les-Bains,
- collecte mensuelle du verre pour tout type d'habitat (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- 4 collectes des encombrants par an pour les pavillons des communes les plus proches de la déchèterie du Plessis-Bouchard,
- Développement de la collecte des gros producteurs de cartons,
- Mutualisation de la collecte des rues limitrophes à plusieurs communes,
- Collectes réalisées avec des camions récents (acquisition mi-2017),
- Collectes organisées de façon à viser la diminution des accidents, conformément aux recommandations R437 de la CNAMTS,

- Mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour le contrôle et la sensibilisation au geste de tri des emballages recyclables.

Pour la bonne exécution de ces prestations, 139 agents sont affectés au service. Le parc de bennes de collecte est constitué de :

- 28 camions de 19 à 26 tonnes munis de lève conteneurs pour les bacs,
- 4 mini-bennes de 12 tonnes pour accéder à certaines voies étroites,
- 2 bennes ampliroll avec grue auxiliaire,
- 6 camions équipés d'un bras grue pour les bornes enterrées et les points d'apport volontaire.

Tous les véhicules fonctionnent au gasoil et respectent les normes Euro6.



©126Média-Cédric Daya / Bennes de collecte

Collecte

Les tournées de collecte des bacs s'effectuent entre 5h30 et minuit en fonction des communes. La collecte des bornes est réalisée à partir de 7h30. L'organisation de ces tournées est en perpétuelle évolution en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Optimiser le rendement de collecte (diminuer les distances parcourues inutilement, limiter les émissions de CO₂) ;
- Respecter les recommandations R437 de la caisse nationale d'assurance maladie et diminuer les risques d'accidents (interdiction de la collecte bilatérale et des marches arrière).

Ce dernier point a d'ailleurs fait l'objet d'un long recensement des points noirs de collecte consistant à identifier et qualifier les risques liés à la collecte. Ainsi, 394 points noirs avaient été annoncés dans le cahier des charges. Le nouveau schéma de collecte ayant engendré des modifications de circuits de tournées conséquentes et le recours à davantage de véhicules adaptés aux voies étroites, ont permis de baisser le nombre de points noirs à 323 en 2017 laissant alors des points plus délicats à résoudre en raison des investissements nécessaires pour la mise en œuvre des solutions. Pour autant ces chiffres ne prenaient pas en compte les difficultés que nous pouvons rencontrer quand une mini-benne est mobilisée. Si ce type de véhicule permet de régler certains points noirs R437 souvent liés à des voies étroites, les marches-arrière restent souvent d'usage malgré leur interdiction. Un affinage du recensement des points noirs a révisé le nombre à 465 points à résoudre en 2019. Ainsi des actions ont été menées surtout pour fiabiliser la collecte dans des rues alors plus difficiles d'accès à cause des véhicules plus nombreux qu'avant la crise sanitaire (effet des confinements et du télétravail). A la fin

2023, un important point noir à haut niveau de risque a été résolu à Franconville. 462 points noirs restent à résoudre.

En 2023, 808 570 km ont été parcourus pour assurer la collecte (hors véhicules de services et d'encadrement).

Sur l'ensemble du territoire, le nombre de signalements liés à la collecte enregistrés par le Syndicat Emeraude s'est élevé à 1 707 en 2023 contre 1 839 en 2022 soit une diminution significative de 7,2%. 70% sont des problèmes de collecte avérés ou des adresses mises en surveillance pour contrôle qualité ou vérification d'anomalie liées à l'incivisme ; et 8% sont relatifs aux adaptations de tournées ou vigilance demandées au prestataire en vue de travaux de voiries pouvant gêner le service. Au regard du nombre de foyers collectés en un an, l'ensemble des signalements ne représente que 0,01% du service annuel.



©126Média-Cédric Daya / Camion de collecte Derichebourg

Evolution des tonnages

Ordures ménagères résiduelles



Tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 62 492 t
 Evolution des tonnages / 2022 -3,23 %
 Ratio 221,56 kg/an/hab.
 Evolution du ratio / 2022 -3,6 %

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE*	Tonnages Totaux 2023	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 823	25 785,54	4 019,07	29 804,61	-5%
Val Paris	149 239	22 198,04	10 489,77	32 687,81	-1,09%
Total Emeraude	282 062	47 983,58	14 508,84	62 492,42	-3,23%

* Bonnes enterrées

Emballages et papiers



Tonnages d'emballages et papiers 12 962 t
 Evolution des tonnages / 2022 -1,42 %
 Ratio 45,96 kg/an/hab.
 Evolution du ratio / 2022 -1,8 %

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE*	Tonnages Totaux 2023	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 823	5 452,08	763,46	6 215,53	-1,94%
Val Paris	149 239	5 222,90	1 523,86	6 746,77	-0,95%
Total Emeraude	282 062	10 674,98	2 287,32	12 962,30	-1,42%

* Bonnes enterrées

Verre



Tonnages de verre 5 588 t
 Evolution des tonnages / 2022 -4,48 %
 Ratio 19,81 kg/an/hab
 Evolution du ratio / 2022 -4,8 %

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE*	Tonnages Totaux 2023	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 823	2 141,05	421,29	2 562,33	-7,70%
Val Paris	149 239	2 217,13	808,95	3 026,08	-1,57%
Total Emeraude	282 062	4 358,18	1 230,24	5 588,42	-4,48%

* Bonnes enterrées

Encobranants



Tonnages d'encombrants	7 638 t
Evolution des tonnages / 2022	-7,78 %
Ratio	27,08 kg/an/hab.
Evolution du ratio / 2022	-8,1 %

Territoire	Population	TonnagesTotaux 2023	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 823	3 856,74	-9,64%
Val Parisis	149 239	3 781,82	-5,80%
Total Emeraude	282 062	7 638,56	-7,78%

Déchets végétaux



Tonnages de déchets végétaux	9 239 t
Evolution des tonnages / 2022	9,53 %
Ratio	32,76 kg/an/hab.
Evolution du ratio / 2022	9,10 %

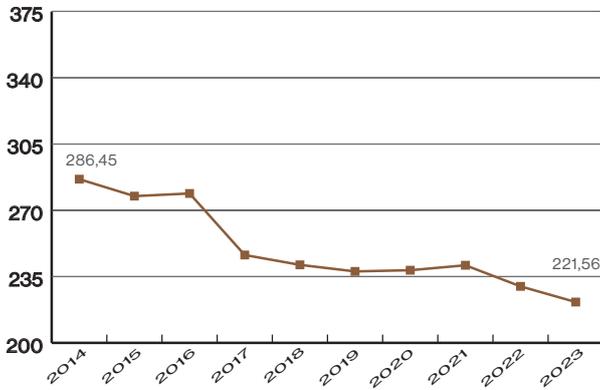
Territoire	Population	TonnagesTotaux 2023	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 823	4 601,15	6,15%
Val Parisis	149 239	4 637,95	13,11%
Total Emeraude	282 062	9 239,10	9,53%



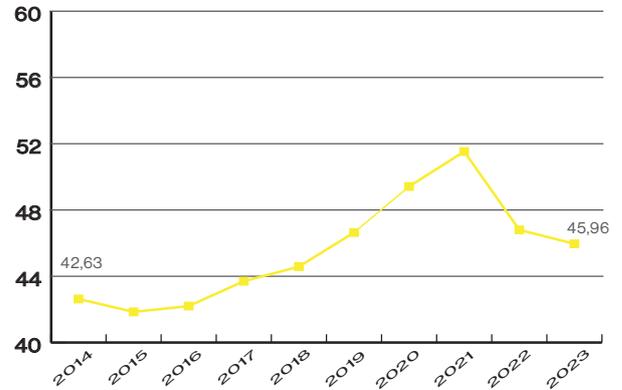
©126Média-Cédric Daya / Collecte des déchets végétaux

Évolution des ratios entre 2014 et 2023 (en kg/an/hab.)

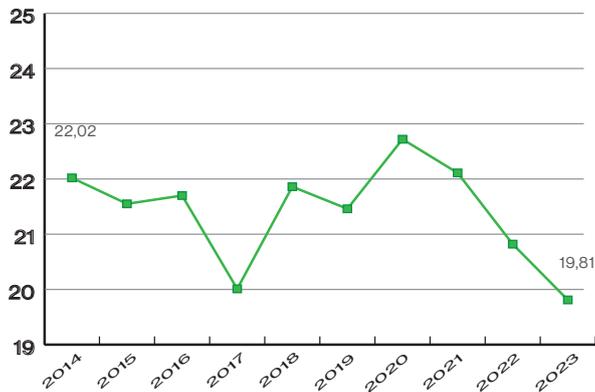
Ordures ménagères résiduelles



Emballages et papiers



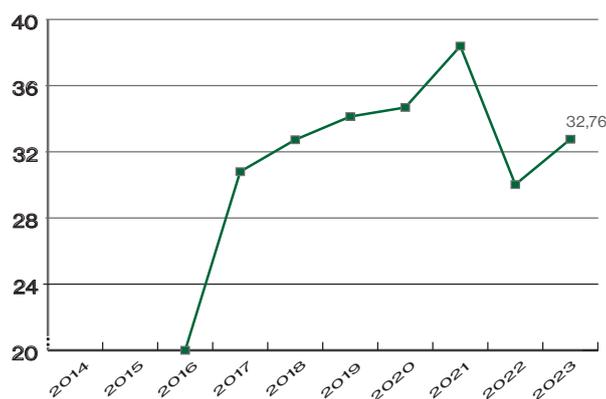
Verre



Encombrants



Déchets végétaux



Flux	Ratio 2023	évolution en 10 ans
Ordures ménagères résiduelles	221,56	-22,56 %
Emballages et papiers	45,96	7,81 %
Verre	19,81	-10,04 %
Encombrants	27,08	-20,21%
Déchets végétaux	32,76	N.S.
Total OMA¹	347,17	-9,84%

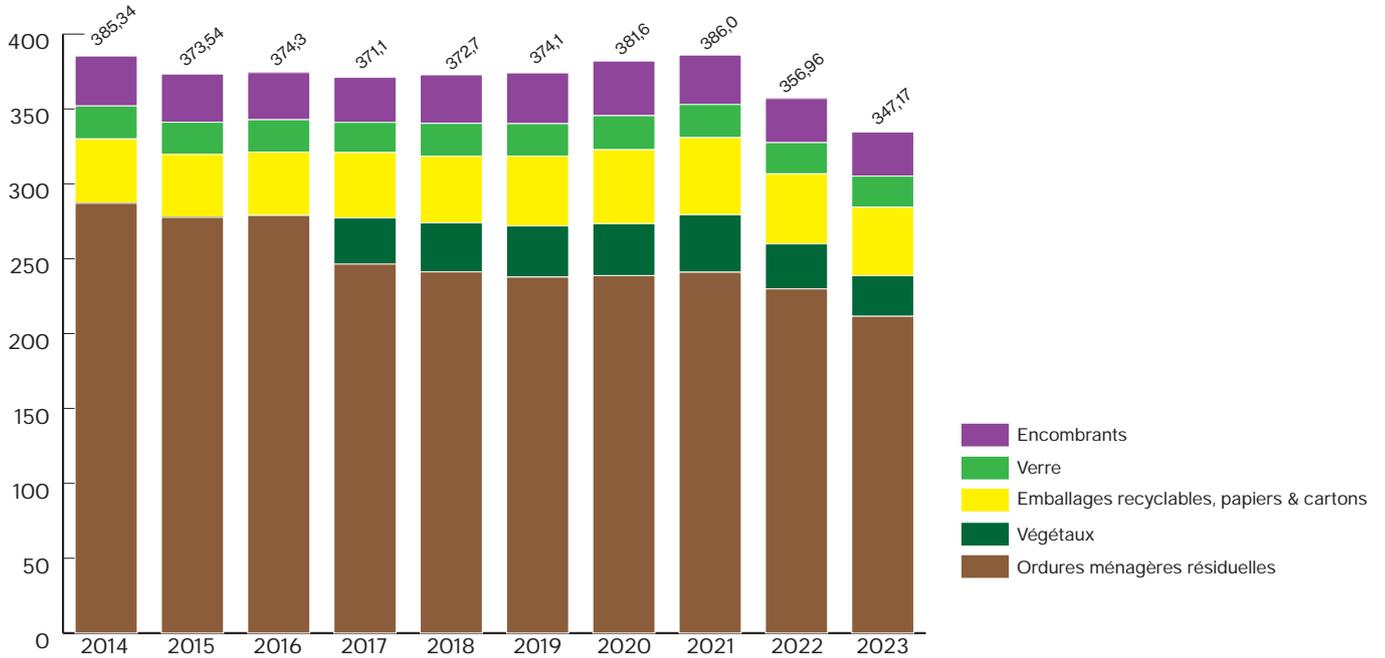
1 : Ordures Ménagères et Assimilées

2014 : population 269 020 habitants (INSEE 2011)
 2015 : population 270 165 habitants (INSEE 2012)
 2016 : population 271 545 habitants (INSEE 2013)
 2017 : population 274 237 habitants (INSEE 2014)
 2018 : population 275 797 habitants (INSEE 2015)

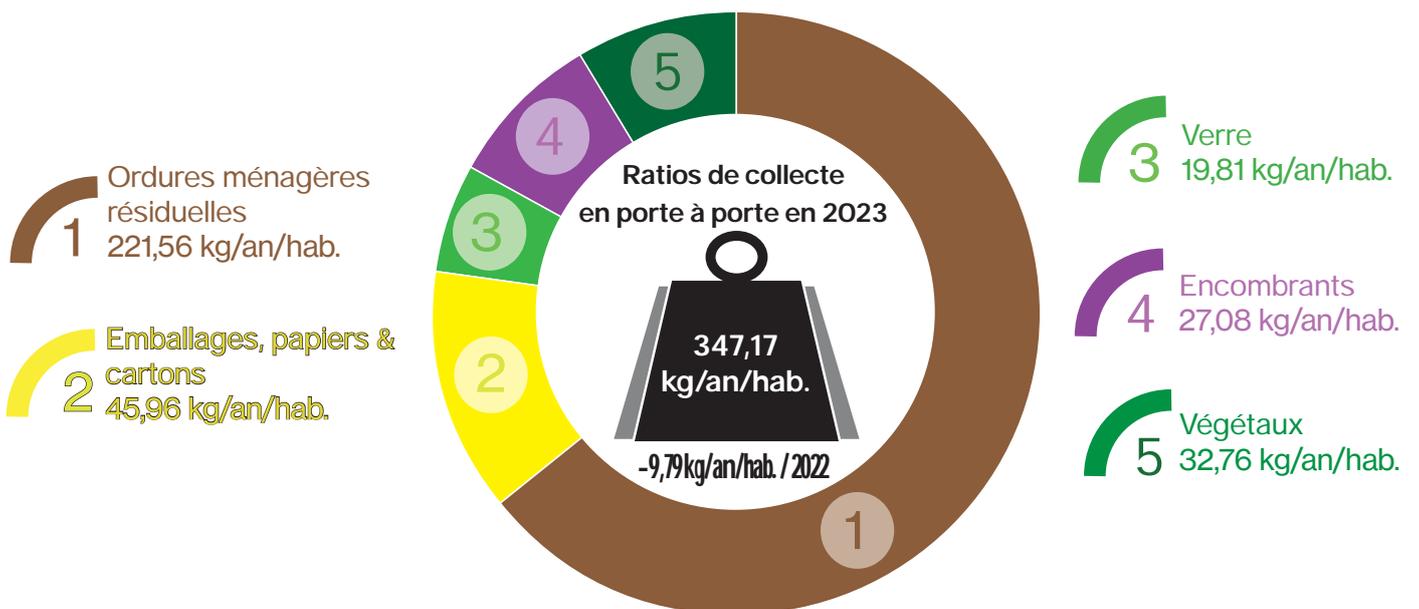
2019 : population 278 119 habitants (INSEE 2016)
 2020 : population 280 034 habitants (INSEE 2017)
 2021 : population 280 287 habitants (INSEE 2018)
 2022 : population 280 970 habitants (INSEE 2019)
 2023 : population 282 062 habitants (INSEE 2020)

■ Evolution des tonnages

Évolution des OMA* entre 2014 et 2023 (en kg/an/hab.)



Répartition des OMA* en 2023 (en kg/an/hab.)



* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

Autres services

Si la collecte en porte à porte permet de traiter 83% des déchets ménagers et assimilés, le Syndicat Emeraude développe des services complémentaires, soit pour capter des déchets dont la nature ne permet pas de les collecter en porte à porte (les déchets toxiques, déchets électroniques ou gravats par exemple qui restent dangereux pour les équipements et agents de collecte et plus généralement pour l'environnement), soit pour faciliter la captation par des services de proximité et plus individualisés. Il s'agit notamment des déchèteries mobiles, permanences Démétox, et fourniture de bennes aux services techniques des communes du territoire.

■ **+3,1% de passages enregistrés sur la déchèterie**

■ **+4,1% de tonnage collecté en déchèterie**

■ **-3,7% de déchets toxiques**



Eco-Site du Plessis-Bouchard

Le Syndicat Emeraude dispose d'une seule déchèterie située sur la commune du Plessis-Bouchard. Ce site permet aux particuliers de déposer leurs déchets de différentes natures qui ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte en porte à porte, contribuant à l'amélioration du recyclage. Après une année 2022 fortement perturbée par des travaux de réhabilitation et de modernisation de la déchèterie, l'exploitation confiée au groupement SUEZ – ALLIECO Environnement a pu reprendre normalement. SUEZ a repris les agents valoristes

chargés de l'accueil et du guidage des usagers en haut de quai, et ALLIECO ENVIRONNEMENT reste chargé de la mise à disposition des bennes et de leur rotation en fonction du remplissage.



©126Média-Cédric Daya / Eco-Site du Plessis-Bouchard

Nature des déchets	Eco-Site 2023	Déchèteries mobiles 2023	Tonnage Total 2023	Evolution 2023/2022
Déchets végétaux	1 202,96	26,90	1 229,86	+11%
Gravats	3 394,35	56,54	3 450,89	-11%
DNDNI ¹	3 222,53	64,28	3 286,81	+23%
Encombrants	1 701,70	33,84	1 735,54	+7%
Bois	1 059,46	30,92	1 090,38	+3%
DEA (mobiliers)	827,99		827,99	+3%
Cartons	130,14	6,26	136,40	-2%
Ferrailles	174,72	10,10	184,82	-11%
Papiers	15,32	0,00	15,32	-31%
DEEE ²	248,71	7,97	256,68	+5%
DDS ³ filière REP ⁴	102,23		102,23	-1%
DDS - hors filière REP	44,34	23,39	67,73	+27%
Batteries	10,45	0,00	10,45	+19%
Huiles Usagées	15,30		15,30	-17%
Piles	2,72		2,72	+10%
TLC ⁵	105,06		105,06	-15%
Lampes - Néons	1,60		1,60	-12%
Total	12 259,58	260,20	12 519,78	+4%
réemploi	15,20	0	15,20	

1 : Déchets non dangereux non inertes (= plâtres)
 2 : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
 3 : Déchets Dangereux Spécifiques
 4 : Responsabilité Élargie du Producteur
 5 : Textiles, Linges de maison, Chaussures

Autres services

Le nombre de passages enregistrés en 2023 est de 86 206, soit 3,1% de fréquentation en plus par rapport à 2022. De même, 10 901 tonnes de déchets ont été collectées par le prestataire d'exploitation (hors tonnage filières REP) en 2023 soit une progression de 4,1%.

L'année 2023 est marquée par l'optimisation de la valorisation des déchets déposés en déchèterie :

- Formation des agents valorisation au nouveau processus de travail suite aux travaux de la déchèterie,
- Tri du mobilier en bi-flux : fourniture de deux bennes à quai par Eco-Maison (ex-Eco-Mobilier), une pour le mobilier en bois, et une pour le mobilier multimatériaux,
- Installation de deux petits caissons réemploi sur la déchèterie mis en service en 2023.

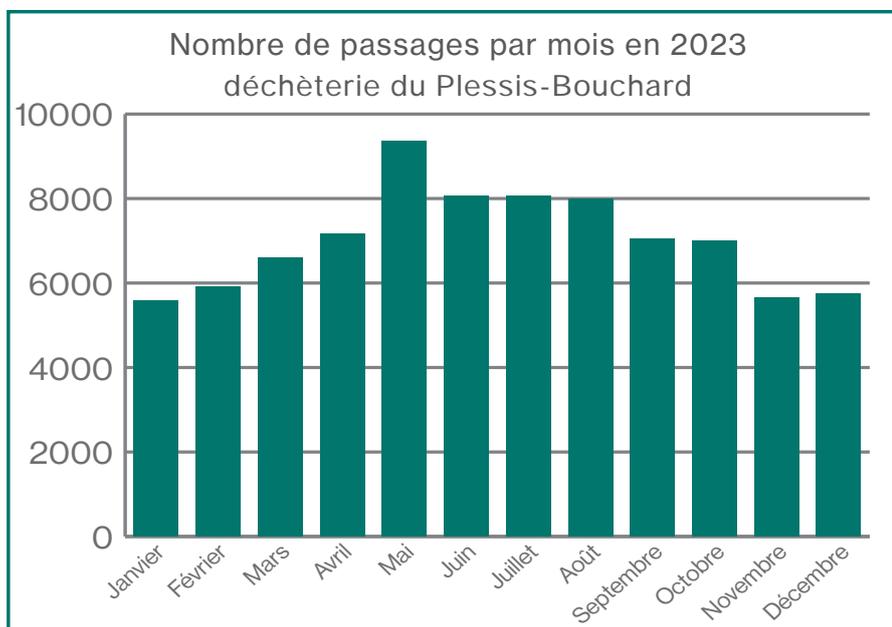
Services Complémentaires

La déchèterie du Syndicat est excentrée et insuffisante pour desservir l'ensemble de la population du territoire. Pour remédier à cette situation, une convention a été signée avec le SIGIDURS, syndicat voisin de traitement des déchets, pour permettre aux habitants de Deuil-

La-Barre, Enghien-les-Bains, Groslay, Montmagny, Montmorency et Soisy-Sous-Montmorency d'accéder à la déchèterie située à Sarcelles. Pour y accéder, les habitants concernés doivent demander une carte d'accès. En 2023, le nombre de passages enregistrés s'élève à 3 742, soit 20% de passages en moins par rapport à l'année précédente.

A cela s'ajoute enfin les déchèteries mobiles expérimentées en 2016 et pérennisées en 2017. Ainsi 7 déchèteries mobiles étaient programmées sur Deuil-La Barre desservant les villes de Deuil-La Barre, Enghien-les-Bains, Montmagny et Montmorency ; 7 autres sur le parking du gymnase du Luat à Eaubonne accessibles aux habitants d'Eaubonne, Montlignon, Margency et Saint-Prix. Ce service est venu en complément de la collecte en porte à porte des encombrants. Par ailleurs, une déchèterie mobile est également organisée sur Andilly à la place d'une collecte des encombrants. Elle est également ouverte aux habitants de Margency et de Montmorency.

Il est observé une moyenne de 180 passages par déchèterie mobile, l'ensemble de ce service de proximité a permis de collecter près de 260,20 tonnes de déchets en 2023, soit 2,8% de moins qu'en 2022.



Centres techniques municipaux

Le Syndicat Emeraude dispose d'un marché de fourniture et d'enlèvement de bennes pour les centres techniques municipaux (CTM). Cette prestation assurée en grande partie par la société Butin Sédic comprend la mise à disposition de bennes, le transport et le traitement de leur contenu. Si trois flux sont majoritaires (les déchets végétaux,

le tout-venant, et les gravats), la sensibilisation et une implication du personnel municipal permet d'affiner le tri et d'améliorer la valorisation. Il est à noter que certaines communes disposant de moyens suffisants pour le transport de leurs déchets, amènent directement ceux-ci sur les sites de traitement dont les coûts d'élimination sont pris en charge par le Syndicat Emeraude.

	ENCOMBRANTS	DECHETS VEGETAUX	PAPIERS	CARTONS	FERRAILLES	GRAVATS	PNEUS	DEEE	TOTAL GÉNÉRAL
Plaine Vallée	1 306,26	1 050,98	0	4,2	11,84	69,86	14,82	3,926	2 461,886
Val Parisis	1 506,51	633,58	0	2,8	0	29,44	3,34	2,471	2 178,141
Total Emeraude	2 812,77	1 684,56	0	7	11,84	99,3	18,16	6,397	4 640,027
Evolution 2023/2022	-2%	5%	0	-8%	2%	-50%	6%	-24%	-2%



©SyndicatEmeraude / Benne

Collecte des déchets dangereux

Suite à l'ouverture de la déchèterie du Plessis Bouchard en 2004, la collecte en apport volontaire des déchets toxiques types huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures, ... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) a été maintenue sur les communes les plus éloignées de la déchèterie, et notamment celles de Plaine Vallée. Cette collecte en apport volontaire est réalisée suivant un calendrier précisant les lieux des permanences d'un véhicule spécifique, le samedi matin. Ces chiffres ne prennent pas en compte les déchets toxiques qui sont également collectés par les déchèteries mobiles.

En complément à ces services, des modules de 80 à 600 litres de contenance sont mis à disposition par le Syndicat Emeraude dans la plupart des centres techniques municipaux. En effet, de nombreux déchets toxiques sont régulièrement présentés lors des collectes en porte à porte des encombrants et ne peuvent être ramassés dans ce cadre pour des raisons de sécurité (départ d'incendie possible par réactions chimiques lors de la compaction dans la benne). Ainsi, les déchets toxiques restants sont ramassés par les services techniques municipaux. En 2023, le tonnage collecté et traité a également diminué de 7,0% par rapport à 2022.



Tonnages 39,63 t
Evolution des tonnages / 2022 -7,0 %

Territoire	Tonnages Démétox	Tonnages CTM	Tonnages totaux 2023	Evolution 2023/2022
Plaine Vallée	13,611	17,766	31,377	-8,9%
Val Parisis	0	8,256	8,256	0,9%
Total OM Emeraude	13,611	26,022	39,633	-7,0%



©citeo / DDS

Traitement

116 507,87 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées en 2023 sur le territoire du Syndicat Emeraude, soit -2 % de moins qu'en 2022.

■ **90,7 % des déchets valorisés.**

■ **Uniquement 9,3 % des tonnages à destination des centres de stockage.**

Filières de traitement	Tonnages 2023	Rappel tonnages 2022
Valorisation énergétique	47 845*	49 386*
Valorisation matière	43 611**	44 701
Valorisation agronomique	12 681	11 603
Centre de traitement spécifique	107	103
ISDD ¹	1 347***	1 390***
ISDND ²	8 301	8 517
Prise en charge directe par des éco-organismes	1 464	1 879
ISDI ³	1 135	1 355
Réemploi	16	5,67

(1) ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

(2) ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

(3) ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

* déduction faite des sous produits issus de l'incinération

** dont 18 176 tonnes de sous-produits issus de l'incinération

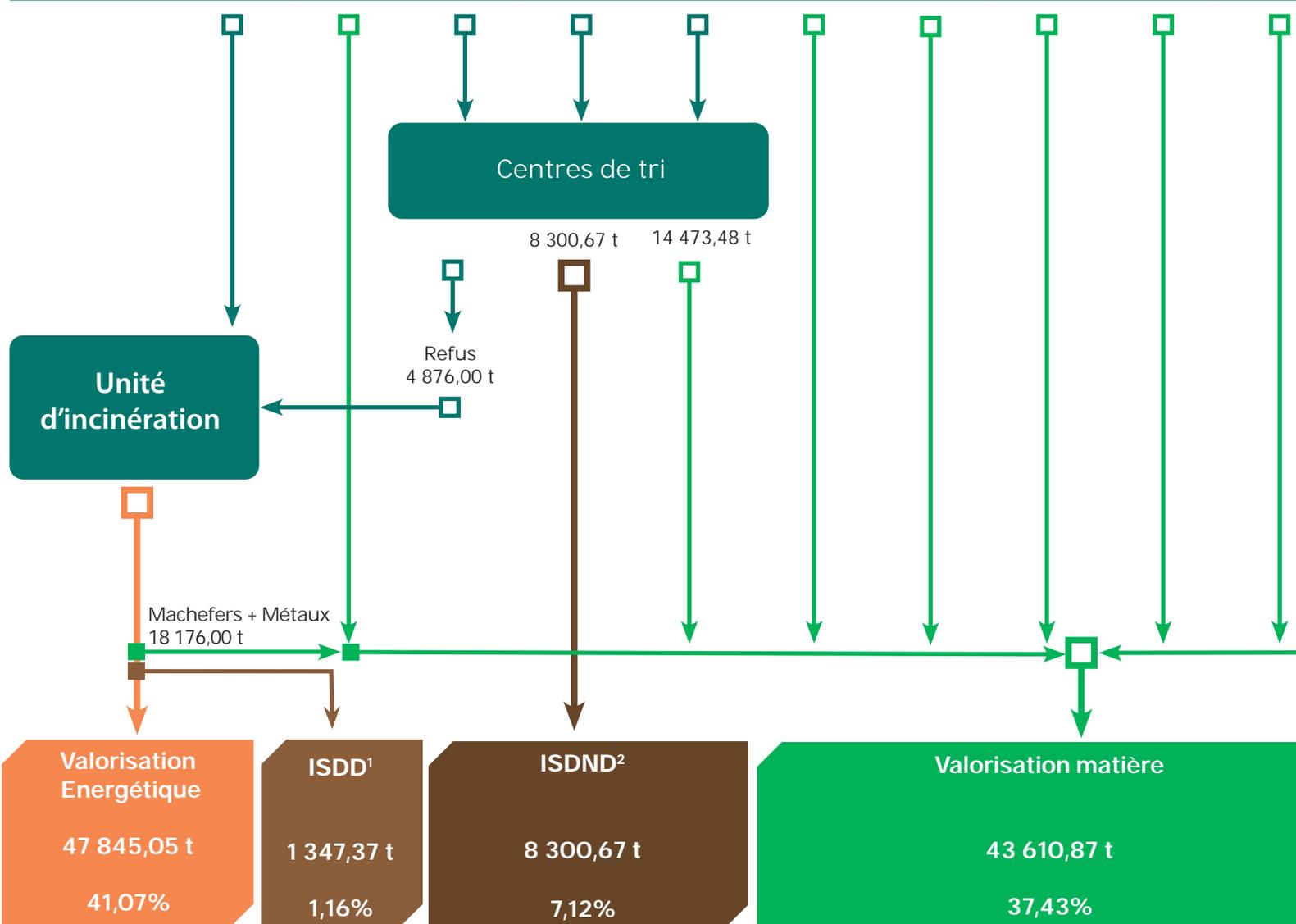
*** sous-produits issus de l'épuration des fumées d'incinération



Bilan M

Tonnages collectés par le Syndicat Emeraude

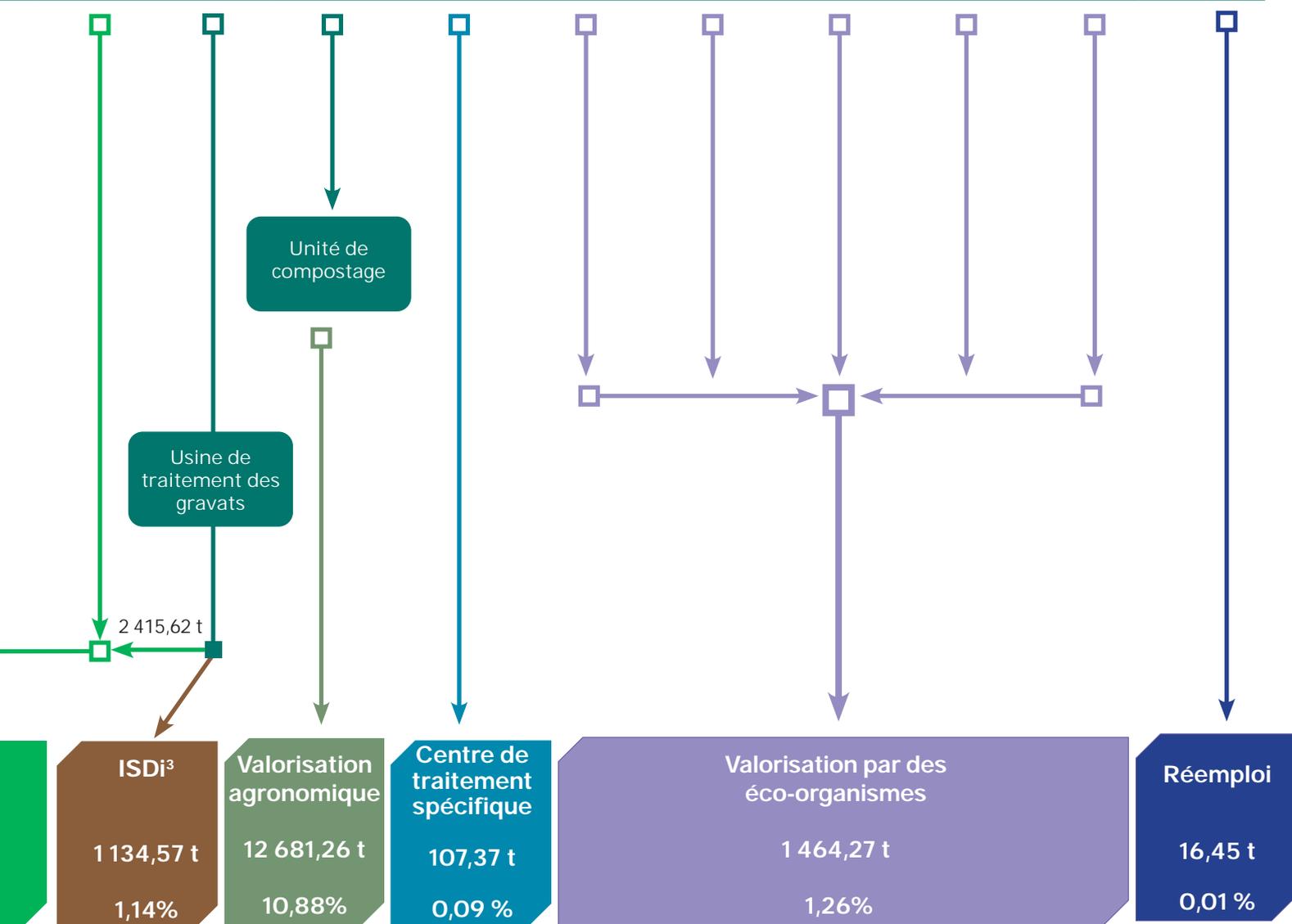
	OMR	Gravats non inertes	Encombrants	Bois	Emballages mélange	Carton	Verre	Ferrailles	huiles	papier
Porte à porte	62 492,42		7 638,56		12 962,30	134,28	5 588,42			41
Apport volontaire						44,88				41
Apports communes			3 237,33			7,00		11,84		
Déchèteries		3 286,81	1 735,54	1 090,38		136,40		184,82	15,30	15
Tonnages 2023	62 492,42	3 286,81	12 611,43	1 090,38	12 962,30	322,56	5 588,42	196,66	15,30	103



1 ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux - 2 ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

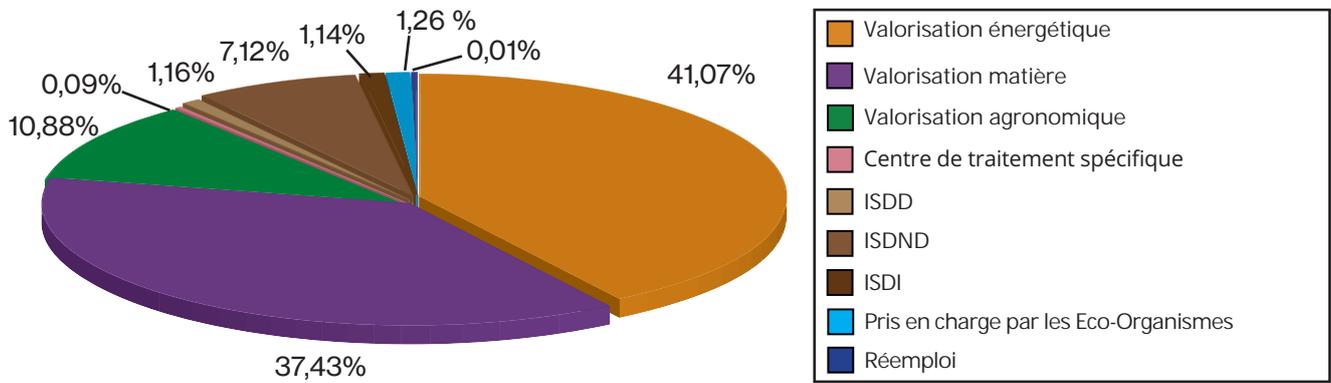
Matière

				Tonnages collectés par des éco-organismes						
rs	Pneus	Gravats inertes	Déchets végétaux	Déchets toxiques	Piles	DEEE +Ampoules	Textiles	DEA	DDS	Réemploi
7,14			9 239,10							
,44				13,61			169,56			1,25
-	18,16	99,30	2 212,30	26,02		6,40				
,32		3 450,89	1 229,86	67,73	2,72	250,31	105,06	827,99	102,23	15,20
,90	18,16	3 550,19	12 681,26	107,37	2,72	256,71	274,62	827,99	102,23	16,45



- 3 ISDi : Installation de Stockage de Déchets inertes

Répartition des filières de traitement pour l'ensemble des déchets 2023



Si l'objectif premier est de réduire les déchets à la source, pour ceux restant encore, le Syndicat Emeraude s'efforce de favoriser l'évitement par le réemploi ou la réutilisation, puis la valorisation matière avant la valorisation énergétique conformément à la hiérarchie des modes de traitement définie dans la directive européenne du 19 novembre 2008. C'est à cette fin que l'extension des consignes de tri aux résines plastiques, type pots, barquettes, polystyrène, films, est appliquée depuis le 1er mai 2019.

L'année 2023 a encore été impactée par la crise économique avec une deuxième année consécutive de baisse des tonnages traités. Pour autant, avec le taux de refus de tri qui a baissé suite au plan Boost et une gestion plus fine des stocks, l'année 2023 a permis de valoriser près de 7,3% d'emballages en plus qu'en 2022. Malgré cette hausse, le contexte économique qui voit, à l'inverse de 2022, une chute des coûts des matières premières, a engendré une diminution des ventes de matériaux de 37%.

Contrairement à l'année 2022, qui avait connu un été très sec, 2023 a été une année plus conforme à la moyenne, avec une reprise végétative marquée au printemps. Les tonnages collectés ont augmenté d'un peu plus de 10 %, par rapport à l'année précédente.

Dans ce contexte, 90,58% des déchets collectés sont valorisés, ne laissant que 9,42% de déchets à destination de centres de stockage. Les pistes d'amélioration sont clairement identifiées sur les encombrants, et plus particulièrement sur les déchets gérés par les services municipaux des communes adhérentes. Le respect des consignes de présentation et des définitions des déchets, est susceptible de faire baisser le taux d'enfouissement, et d'incinération pour lesquels la TGAP* augmente considérablement depuis plusieurs années. Depuis 2021 la TGAP* représente plus que l'ensemble des rémunérations des personnels du syndicat.

* Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Finances

Le financement du Syndicat Emeraude repose à 87,25 % sur les contributions des communautés d'agglomérations adhérentes (CA Plaine Vallée et CA Val Parisis), en hausse par rapport à 2022.

En effet, bien que le Syndicat Emeraude ait institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2001, ce sont les agglomérations qui lèvent et perçoivent ladite taxe, qu'elles reversent au Syndicat à hauteur du produit demandé pour financer le service.

Le produit appelé en 2023 subit une progression de + 7,1 %, ce qui correspond au taux forfaitaire de revalorisation des bases d'imposition de la TEOM.

Cette augmentation vise à compenser la hausse réglementaire programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui affectent les tonnages incinérés ou enfouis et le renchérissement des prestations de service dans le contexte inflationniste qui impacte très sensiblement la gestion des déchets.

■ **Montant des crédits employés en 2023 : 38,996 M€.**

■ **Contribution des agglomérations adhérentes (reversement de TEOM) : 32,388 M€.**

■ **Soutiens des éco-organismes et rachat matière : 3,751 M€.**

■ **Les contrats de prestations de services représentent 89,27 % des dépenses de fonctionnement.**

■ **Les frais de personnel représentent 3,23 % du total des dépenses de fonctionnement.**

Evolution du produit demandé pour financer le service

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant (€)	23 518 564	23 867 884	23 867 884	26 256 318	28 829 000	30 241 621	32 388 777
Evolution (%)	-6,54%	1,49%	0,00%	10,01%	9,80 %	4,90 %	7,10 %

Compte administratif

Le résultat brut global de clôture du budget 2023 est donc de 6 721 010,12 € (contre 6 502 577,72 € en 2022). Le résultat net global (prenant en compte les restes à réaliser) est de 6 075 316,15 € (contre 5 359 814,28 € en 2022).

En synthèse, sur l'exercice 2023, on constate environ 4 837 k€ de dépenses non réalisées : 4 763 k€ de charges à caractère général (incluant les 2 665 k€ de ventilation de l'excédent), dont 4 465 k€ de prestations de service-(art. 611), 69 k€ de dépenses de personnel, 11 k€ sur le chapitre 65 et 2 k€ sur le chapitre 66, et une non-réalisation de recettes pour environ 249 k€ (109,1 % de réalisation pour le produits des services, dont 110 % pour la revente matériaux et 88 % de réalisation sur les recettes éco-organismes, du fait de rattachements 2023 prudents).

Le résultat prévisionnel sur réalisations (hors excédent reporté) est d'environ 476 k€ (- 1 447 k€ au stade du BP 2023), contre + 1 297 k€ en 2022.

Le résultat prévisionnel de fonctionnement sur réalisations, s'explique par :

En dépenses

o Une exécution budgétaire maîtrisée sur le chapitre 012 (94,2 % de réalisations), relatif aux charges de personnel : - 69 k€. Ce taux de réalisation, s'explique par une stabilité du nombre de postes par rapport aux postes budgétés, la présence d'un apprenti en année pleine, contre 2 budgétés, 1 stagiaire école, contre 2 budgétés, la prise en compte de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % (contre 2,5 % budgétés), l'augmentation du SMIC ou les revalorisations de grilles, le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, des déroulements de carrières et

des vacances de postes, en attente de recrutement.

o Une progression limitée des charges à caractère général (chapitre 011, qui représente plus de 92 % des dépenses de fonctionnement) réalisées à hauteur de 89 %, principalement sur l'article 611-Contrats de prestation de services (lequel représente lui-même 98 % du 011), qui s'explique :

- par l'application des dispositions contractuelles, qui tendent à renchérir les coûts de collecte et surtout de traitement, phénomène accentué par les taxes et contraintes réglementaires. Les actualisations contractuelles, bien que négociées pour certaines ont été significatives,
- et par l'évolution des tonnages, nettement orientée à la baisse, qui a permis de limiter le taux de réalisation sur ces lignes.

L'année 2023 aura également été marquée par :

- les 30 ans du Syndicat, avec l'organisation d'un événement grand public sur l'Eco-site pour expliquer les diverses missions de la collectivité,
- la mise en œuvre du Plan Boost, visant à relancer le geste de tri, avec un certain nombre d'actions techniques ou de communications, soutenues à hauteur de 60 % du montant HT des dépenses engagées,
- le lancement de la Gestion Electronique de Documents (GED), de manière à achever la dématérialisation comptable et gérer de manière dématérialisée les courriers ou l'archivage,
- le paiement par carte bancaire a également été mis en place en 2023 pour simplifier le paiement des administrés (achat de composteurs notamment).

Pour information, le montant de la TGAP sur 2023 s'est élevé à près de 1 343 k€, soit sensiblement plus que la masse salariale globale du Syndicat et 4,5 points de TEOM.

En recettes

Un bon taux de réalisation globale, à près de 100 % (99,4 %) pour les recettes de fonctionnement :

o Après un pic atteint en 2022 (avec 1 617 k€, contre 1 395 k€ en 2021 et 600 k€ en 2020), les recettes liées aux reventes matériaux refluent à 1 141 k€ (dont 100 k€ de décalage de recettes 2022). La forte reprise économique post-crise sanitaire a entraîné une explosion de la demande en matières premières, en Asie et en Amérique du Nord, réduisant les stocks et accentuant très nettement la valorisation des matériaux recyclés. La tendance baissière était forte en 2020, mais certains matériaux ont connu par la suite une hausse très importante (cartons, papiers, métaux). Le marché de reprise du plastique a lui aussi redémarré. La renégociation de certains contrats de reprises (plastiques, JRM, acier, gros de magasin) a également eu un effet bénéfique, compensant largement la baisse des tonnages collectés et valorisés (1 000 tonnes de moins). Cette embellie doit cependant être relativisée, car le 2^{ème} semestre 2022 avait vu s'opérer une correction brutale du marché, touchant tous les matériaux, mais particulièrement les EMR (Emballages Ménagers Recyclables) passés de 175,20 €/tonne en juillet à 43,10 €/tonne en décembre, les papiers (137,10 €/t à 222,90 €/t, puis 160,30 €/t pour les JRM) et métaux (326,75 €/t à 149 €/t pour l'acier). L'année 2023 a connu les mêmes difficultés, même si la tendance semble aller vers une stabilisation des marchés. Plusieurs matériaux sont aujourd'hui repris à leur prix plancher (plastiques, gros de magasin). Le marché du verre a continué à progresser très légèrement, après avoir connu une grave crise, du fait de la progression des tonnages collectés et de la baisse de la demande des verriers compte tenu du marché de la boisson : de 22,70 €/t au T4 2022 à 24,25 €/t au T4 2023.

Notons enfin qu'un stock de 150 tonnes non triées existait à fin décembre 2023, sur le centre de tri et 253 tonnes de matériaux en attente d'enlèvement (JRM, plastique Q7 et PE-PP-PS, aluminium, principalement). Les premiers enlèvements de petits alus ont été réalisés sur 2023 (reprise à 0€/tonne, mais possibilité de soutiens CITEO et ARCA, à hauteur de 700 €/tonne). La recette sera perçue sur 2024.

o Les recettes éco-organismes, bien que réalisées à hauteur de 88 %, sont globalement conformes aux prévisions budgétaires et stables, dans l'attente du liquidatif CITEO 2023, pour lequel le rattachement a été prudent. Les objectifs de recettes Ecomaison ont été dépassés et les soutiens papiers CITEO perçus à hauteur du montant attendu (177 000 € pour 170 000 € budgétés).

o Les recettes relatives à la redevance spéciale ont enregistré un niveau record de 760 k€ (contre 616 k€ en 2022) avec un taux de réalisation de 108 %, avec la prise en compte du 2^{ème} semestre 2022 et du 1^{er} semestre 2023. Depuis la résorption du retard de facturation, le rythme de facturation est tenu. Même si cette recette est modeste, il existe une réelle dynamique à ce niveau, en plus de l'effet levier qu'elle représente en permettant un « diagnostic déchets » pour les professionnels. Enfin, quelques recettes ont été réalisées, en lien avec le plan Boost CITEO (rattachements 2023).

La tendance de progression des tonnages collectés et traités, d'une part, et de chute des recettes, d'autre part, observée sur 2020 et début 2021, qui s'est infléchie fin 2021, s'est confirmée sur 2022 et 2023. Cela a eu un effet vertueux sur les dépenses et permis un redressement net des recettes, qui s'est confirmé, même si en léger reflux, en 2023.

En résumé, si l'on tient compte de ce résultat prévisionnel de fonctionnement de l'exercice et du résultat reporté de 2022 de 4 112 k€, il en ressort un résultat cumulé provisoire de fonctionnement à fin 2023 d'environ 4 588 k€, supérieur à celui attendu au regard des hypothèses d'élaboration budgétaire.

En section d'investissement :

Un résultat d'investissement sur réalisations de - 257 k€ qui tient compte :

o En dépenses :

Le solde des dépenses liées aux travaux de mise en conformité et modernisation de l'Eco-site, avec extension du bâtiment administratif ayant été constaté sur l'exercice 2023 (en restes à réaliser), les dépenses d'investissement ont été largement constituées d'investissements courants : acquisitions et pose de bornes (62 -dont 5 semi-enterrées- posées en 2023, contre 111 en 2022 et 108 en 2021), de nombreuses opérations ayant pris du retard et forte intensification des rénovations de bornes, avec 97 réalisations en 2023, contre 8 en 2022 et 6 en 2021. L'aménagement du jardin pédagogique a été finalisé sur 2023.

L'acquisition d'un véhicule léger hybride, d'une part et d'un véhicule électrique Zoé d'occasion et d'un vélo à assistance électrique (avec 10 000 € de subvention au titre du Budget participatif de la Région Ile-de-France) a été réalisée sur 2023. A cela s'ajoutent les autres investissements courants (informatiques par exemple).

o En recettes :

Les subventions régionales pour le jardin pédagogique et au titre du Budget participatif de la Région Ile-de-France (en restes à réaliser).

Les restes à réaliser 2023, essentiellement constitués de commandes de bornes enterrées, sont moins importants qu'en 2022 et se montent à - 645 k€, ce qui permet d'envisager un résultat d'investissement reporté à fin 2023, de 1 487 k€ (RAR déduits) et de 2 133 k€ hors RAR.

Le résultat global cumulé prévisionnel, avec RAR est de 6 075 k€, légèrement supérieur à celui de l'année dernière, qui se montait à 5 360 k€.



©freepicks -finances publiques

Budget Principal

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	"Résultat N-1 reporté"	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	37 122 874,86	36 646 770,57	476 104,29	4 112 011,66	4 588 115,95
Réalisations Section d'investissement	2 091 392,86	2 349 064,75	-257 671,89	2 390 566,06	2 132 894,17
Budget total	39 214 267,72	38 995 835,32	218 432,40	6 502 577,72	6 721 010,12
"Restes à réaliser" Section de fonctionnement					
Section d'investissement	25 079,00	670 772,97	-645 693,97		-645 693,97
Budget total	25 079,00	670 772,97	-645 693,97	0,00	-645 693,97
Budget total (réalisations et restes à réaliser)	39 239 346,72	39 666 608,29	-427 261,57	6 502 577,72	6 075 316,15



Zoom sur les recettes de fonctionnement

Outre les contributions des Communautés d'Agglomération qui, en 2023, ont constitué 87,25 % des recettes de fonctionnement, les soutiens financiers des éco-organismes et les rachats matière ont représenté 10,10 % (en légère baisse par rapport à 2022). La redevance spéciale et d'autres soutiens ont également contribué, mais dans une moindre mesure (2,05%), au financement du service.

DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

■ Versement des contributions :

Communauté d'Agglomération Val Parisis :	16 961 652 €
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée :	15 427 125 €
Total TEOM :	32 388 777 €

■ Soutiens des éco-organismes :	2 609 220 €
- CITEO soutien emballages	2 187 969 €
- CITEO soutien papiers	177 488 €
- CITEO plan boost	22 100 €
- Eco Mobilier :	180 575 €
- Eco DDS :	11 089 €
- REFASHION	10 282 €
- ECOLOGIC	19 716 €

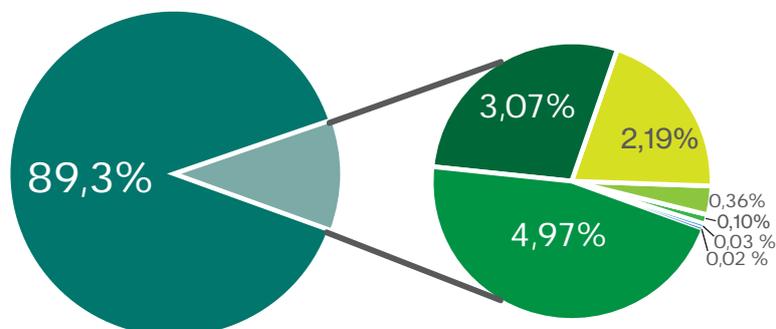
■ Reprises des filières :	1 141 915 €
- CDIF - Journaux-Revues-Magazines (JRM) 1.11 :	293 884 €
- CDIF - Emballages Ménagers Recyclables (EMR ou cartonnettes) :	215 591 €
- CDIF - Papiers de bureaux des administrations :	13 050 €
- CORNEC - Aluminiums :	14 859 €
- PAPREC - Bouteilles Plastiques :	400 341 €
- REVIPAC - Papiers-cartons complexés (PCC) :	2 091 €
- SUEZ RV IDF - Acier :	37 152 €
- SUEZ RV IDF - 1.02 Gros de Magasin :	7 871 €
- ALLIECO - Papiers, Cartons, Ferrailles (PCF) :	15 525 €
- VERALLIA - Verre :	141 551 €

■ Autres recettes et soutiens :	223 064 €
- Recettes diverses	223 064 €

■ Redevance spéciale :	759 899 €
-------------------------------------	------------------

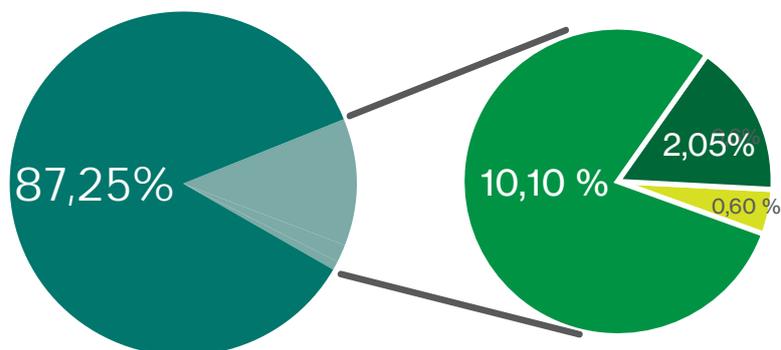
Compte administratif 2023

Dépenses de fonctionnement 2023



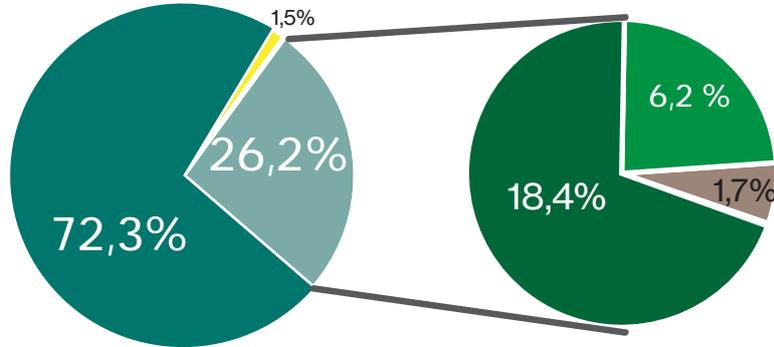
Contrats de prestations de services	32 713 729,56 €
Dotations aux amortissements	1 819 154,00 €
Frais de personnel	1 125 742,76 €
Autres charges à caractère général	800 430,78 €
Autres charges de gestion courante	130 329,15 €
Charges financières et exceptionnelles	37 814,32 €
Dotations aux provisions	11 200,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 370,00 €
	36 646 770,57 €

Recettes de fonctionnement 2023



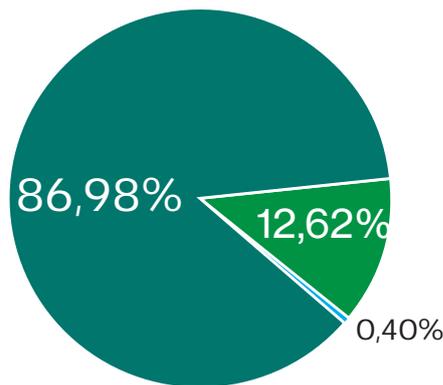
TEOM	32 388 777,00 €
Soutiens Eco-organismes et rachats matières	3 751 135,16 €
Redevance spéciale	759 898,74 €
Autres	223 063,96 €
	37 122 874,86 €

Dépenses d'investissement 2023



Investissements bornes, bacs et composteurs	1 697 718,38 €
Emprunts	431 383,76 €
Autres	144 871,79 €
Frais d'études déchèterie	40 019,00 €
Travaux/Aménagements Eco-site	35 071,82 €
	2 349 064,75 €

Recettes d'investissement 2023



Amortissements	1 819 154,00 €
FCTVA	263 868,86 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 370,00 €
	2 091 392,86 €

└ Principaux ratios 2023

■ Épargne de gestion ou Excédent brut de fonctionnement : 2 251 278 €

Ce ratio permet d'évaluer le montant d'épargne que la collectivité dégage de son activité courante. C'est la différence entre les recettes de gestion et les dépenses de gestion.

■ Épargne brute ou capacité d'autofinancement brute : 2 221 524 €

Ce ratio indique la différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement, après élimination des éléments exceptionnels liés aux cessions d'actifs. Cette épargne brute correspond au calcul de la CAF (capacité d'autofinancement).

■ Taux d'épargne brute : 6%

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une collectivité, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.

■ Épargne nette ou capacité d'autofinancement nette (ou marge d'autofinancement courant) : 95,17 %

Ce ratio mesure l'aptitude d'une collectivité à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et remboursé ses emprunts. Il s'agit du rapport entre les charges réelles, complétées du remboursement de la dette en capital, et les recettes réelles de fonctionnement. Le ratio doit être inférieur à 1.

■ Taux d'endettement : 5,6 %

Ce ratio mesure l'encours de la dette au 31 décembre au regard des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice.

■ Dette par habitant : 7,4 €

Ce ratio de niveau mesure l'encours de la dette au 31 décembre par rapport à la population du territoire de la collectivité.

■ Capacité de désendettement (en années): 0,9 année

Ce ratio mesure en combien d'années une collectivité peut rembourser sa dette si elle utilise, pour cela, son épargne brute.

Dette au 31 décembre / Epargne brute ou CAF brute.

■ Taux d'équipement : 4,93 %

Ce ratio indique le poids des dépenses d'investissement de la collectivité. Il résulte du rapport entre les dépenses d'équipement brut et les recettes réelles de fonctionnement.

Emprunts - dette 2023

Pour financer certains de ses investissements, le Syndicat Emeraude a eu recours à l'emprunt lorsqu'aucune possibilité d'autofinancement n'était permise, ou lorsque l'autofinancement n'était pas jugé pertinent. En 2023, aucun emprunt n'a été levé. Les derniers l'ont été en décembre 2021, ce qui a permis au Syndicat de bénéficier de taux beaucoup plus favorables qu'à l'heure actuelle. A fin 2023, six contrats de prêt étaient en cours, donnant lieu au remboursement d'annuités d'emprunts

	Date souscript°	Réf.	Prêteur	Montant initial	Durée	Objet
1	janv. 2003	MIN206172EUR	SFIL SA	853 216,00 €	20 ans	Construction Déchèterie Plessis-Bouchard
2	janv. 2004	MIN217700EUR	SFIL SA	519 624,80 €	20 ans	Construction Bâtiment administratif
3	déc. 2015	A75151RV	Caisse d'Épargne	550 000,00 €	10 ans	Acquisition bornes enterrées
4	déc. 2017	MON520167EUR	Banque Postale	1 400 000,00 €	20 ans	Travaux réhab. Eco-site & bât. administratif
5	déc. 2021	MON540490EUR	Banque Postale	546 000,00 €	20 ans	Compléments travaux Eco-site
6	déc. 2021	231340G	Caisse d'Épargne	209 000,00 €	10 ans	Reconversion bornes enterrées obsolètes

A fin 2023, l'encours de la dette (capital + intérêts) lié à ces emprunts était de 2 088 146,16 € (contre 2 550 731,81 € à fin 2022), soit une baisse de 18,14 %.

La part de la charge de la dette (amortissement du capital + charges financières nettes) a représenté 1,24 % des dépenses totales sur 2023 (selon CA 2023 prévisionnel).

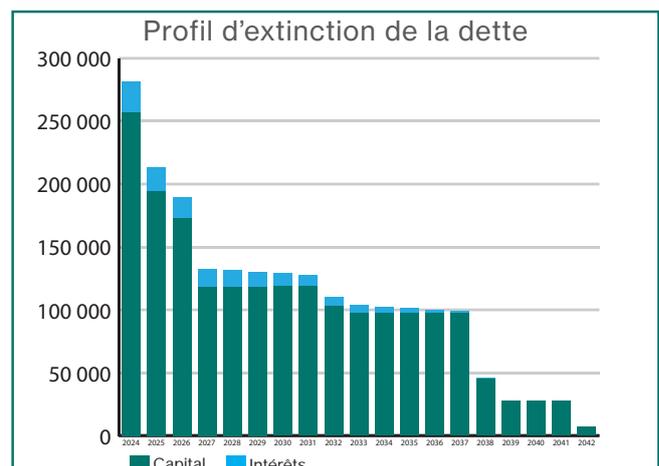
L'encours étant exclusivement à taux fixe, les frais financiers dus par le Syndicat Emeraude ne seront pas impactés par l'évolution des taux, qu'ils soient en hausse ou en baisse.

Indépendamment de toute souscription future de nouveaux emprunts, l'extinction de la dette devrait s'opérer selon le calendrier suivant :

- Fin 2024-début 2025 : fin des emprunts conclus en 2003-2004 ayant servi au financement de l'actuel Eco-site du Plessis-Bouchard et des locaux administratifs du Syndicat ;
- Fin 2026 : fin de remboursement du prêt ayant permis de financer certaines acquisitions des bornes enterrées ;

- Fin 2031 : fin du remboursement du prêt ayant servi au financement de la reconversion de certaines bornes obsolètes ;
- Fin 2037-début 2038 : fin de la charge d'emprunt liée au financement des travaux de réhabilitation/ extension de la déchèterie et du bâtiment administratif du Syndicat ;
- Jusqu'à début 2042 : extinction résiduelle de la charge de l'emprunt conclu fin 2021 et relatif au financement complémentaire des travaux de réhabilitation de la déchèterie.

Ainsi, le profil d'extinction de la dette peut être résumé dans le graphique ci-après :



Communication

La communication du Syndicat Emeraude a pour objectif de mettre en lumière l'ensemble des actions du Syndicat, mais aussi d'apporter aux administrés les informations nécessaires à la continuité de service de collecte et de traitement sur l'ensemble du territoire. De ce fait, la communication s'articule autour de trois grands axes :

- Communication
- Sensibilisation
- Événementiel

- 3 465 enfants sensibilisés en animations scolaires
- 9 stands d'information tenus dans les communes
- Le Forum du Presque Zéro Déchet
- 3 numéros d'Emeraude Le Mag



Communication

Emeraude le Mag

L'un des outils les plus importants du Syndicat Emeraude a connu trois parutions en 2023.



Le magazine de mars œuvre de pair avec l'éco organisme CITEO à travers une nouvelle campagne de communication sur le tri.

En allongeant la liste d'emballages en plastique à déposer dans le bac jaune, c'est SIMPLE, le geste de tri est facilité ! Et en assimilant les subtilités, c'est BASIQUE, le recyclage pourra s'opérer ! Parce que le geste de tri fait partie du premier maillon de la chaîne de recyclage, chacun de vos gestes compte.



Le numéro de juin d'Emeraude Le Mag met à l'honneur le Syndicat, qui œuvre depuis 30 ans déjà. Un anniversaire qui ancre le Syndicat sur le territoire

local, avec une déchèterie nouvellement modernisée, mais également de nombreux projets qui ont vu le jour ces trente dernières années.

Le dernier de l'année d'Emeraude Le Mag présente la 4ème édition du Forum Presque Zéro-Déchet qui s'est tenu le samedi 18 novembre 2023 à Deuil-La Barre.

Pour ce numéro 20 d'Emeraude Le Mag (novembre 2023), le format a été augmenté et optimisé par rapport aux éditions précédentes pour limiter le gâchis de papier lors de l'impression (taille de l'ancien format : 21 x 27 cm ; taille du nouveau format : 21x 29,7 cm). Le nombre de pages est passé de 16 à 20. La maquette a été revue et modernisée et de nouvelles rubriques ont été créées.

Réseaux sociaux

L'objectif poursuivi en 2023 était d'aborder positivement les déchets et leur recyclage, auprès des habitants de notre territoire.

Pour cela, différents contenus ont été réalisés : BD, astuces zéro déchet, interviews. L'idée est de transmettre les bons gestes afin de permettre aux abonnés d'agir au quotidien en faveur du tri, du recyclage et de la réduction des déchets.

Le Syndicat est présent sur trois réseaux sociaux : Facebook, Instagram et enfin LinkedIn.

Une série de portraits métiers sur Instagram et LinkedIn a débuté en 2023. L'objectif est de mettre en avant tous les métiers spécifiques à la gestion des déchets au sein de notre collectivité.



www.syndicat-emeraude.fr

Communication

La stratégie sur les réseaux sociaux évolue, elle suit les tendances et les codes des réseaux sociaux.

Le service Communication s'attèle à proposer un contenu avec des «réels», des vidéos qui mettent en scène les acteurs du territoire, et d'humaniser les thématiques de tri et de prévention des déchets, de les ancrer dans un quotidien qui est, lui, bien réel.



Une vidéo montrant le cheminement d'un déchet d'emballage (bouteille plastique) depuis le bac de tri, la collecte en passant par le centre de tri jusqu'à l'usine de recyclage. La vidéo a permis de montrer concrètement tout ce qui se passe après le geste de tri.



Les bandes dessinées restent un axe apprécié par les personnes qui suivent le compte Instagram et LinkedIn du Syndicat Emeraude. Dans cette optique, une page BD a également été intégrée au magazine en 2023.

Sensibilisation

Animations scolaires

Sensibiliser aux gestes de prévention et de tri des déchets passe incontestablement par le public scolaire. En effet, les nouvelles générations sont déjà très au fait de l'urgence climatique, et plus globalement sensibilisées à la préservation de l'environnement.

Les animations scolaires réalisées par le Syndicat Emeraude vont leur apporter des solutions concrètes sur l'un des pans d'actions dont ils peuvent devenir acteurs. Apprendre à trier leurs déchets dans les différents bacs/bornes de collecte, comprendre comment se recycle ensuite un déchet, ou encore lister les différentes façons de réduire sa production de déchets sont les différents thèmes abordés en animations scolaires.

C'est en formant des enfants à des gestes plus éco-responsables, que leur entourage direct pourra ensuite être sensibilisé à la maison. Une sensibilisation qui permet de toucher les familles de façon pédagogique en donnant aux enfants ce rôle d'ambassadeurs.

En 2023, les écoles des 17 communes du Syndicat ont ainsi pu bénéficier d'interventions autour de la prévention, du compostage et du tri.

Ce sont 3 465 élèves qui ont pu être sensibilisés à travers 133 animations scolaires.

Les animations proposées en 2023 étaient :

- CM1 : « Le cycle de vie des déchets » pour (ré)apprendre les consignes de tri mais aussi voir comment les déchets sont recyclés (67 animations – 1 774 élèves)

- CM2 : « Réduisons nos déchets » pour se rendre compte de la quantité de déchets produite chaque année et familiariser les élèves avec le zéro-déchet (66 animations – 1 691 élèves)

D'autres interventions ont également été menées :

- éco-délégués de 6^e et 5^e du collège Jean Zay à Saint Gratien et du collège Aragon à Montigny-lès-Cormeilles et de tous niveaux au collège Denis Diderot à Deuil-La Barre.
- membres du Club Entreprises du Val Paris.
- personnels de crèches (Ermont et Enghien-les-Bains).



© 126 Média / Cédric Daya - Animation scolaire

- 198 élèves de CE2 de Franconville dans le cadre de la semaine du développement durable organisée par la Ville de Franconville – intervention sur les consignes de tri et le recyclage
- 9 élèves de Grande Section jusqu'au CM2 de l'Hôpital des Enfants de Margency, dans le cadre de la semaine du développement durable organisée par l'école de l'Hôpital – intervention sur les consignes de tri.

Événementiel

Les 30 ans du Syndicat Emeraude

Le samedi 17 juin 2023, les agents du Syndicat Emeraude ont officiellement soufflé la trentième bougie de la collectivité. Une journée immersive, permettant de plonger dans l'univers du Syndicat Emeraude.

Cet évènement fédérateur a été organisé pour permettre de mettre en lumière nos domaines d'intervention, transmettre les valeurs du Syndicat et valoriser la modernisation de la gestion des déchets. En interne, cela a permis de renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté auprès des agents. Cet évènement, ouvert au public, qui a eu lieu dans les locaux du Syndicat a recensé pas loin de 150 personnes dont une quinzaine d'élus. Les administrés, nos partenaires et homologues ont pu participer aux différentes activités proposées lors de cette journée :

- Un Quiz du tri, pour sensibiliser et/ou approfondir les connaissances de nos administrés. Le résultat de cette action permettait d'avoir un état des lieux des erreurs et des facilités rencontrées par les participants/ joueurs.
- La venue d'un camion benne avec les équipes de Derichebourg, pour attirer les plus jeunes, leur montrer le fonctionnement de la collecte des déchets, et en profiter pour valoriser les ripeurs.
- Une visite virtuelle du Centre de valorisation énergétique d'Azur
- Une visite virtuelle d'un centre de tri avec Paprec.
- Un camion pédagogique avec Ecologic comme intervenant pour la découverte des DEEE.

■ Communication

- Un escape game avec pour scénario la découverte de notre environnement/champ d'actions : de la réduction des déchets, à l'amélioration du geste de tri, jusqu'au compostage et réemploi
- Le vélo-smoothie approvisionné par la récupération de 35 kg de fruits invendus sur le marché forain de Sannois.
- Une zone de gratuité.



© 126média / Cédric Daya - 30 ans du Syndicat

Le Forum du Presque Zéro-Déchet

Fort de son succès en 2022, le Syndicat Emeraude a réitéré son évènement du Forum du Presque Zéro-Déchet, pour la 4ème fois, le samedi 18 novembre 2023.

Il a été renommé le Forum du Presque Zéro-Déchet afin d'être plus réaliste avec nos modes de vie.

Les 2 précédentes éditions ayant eu lieu au Plessis-Bouchard, territoire de Val Parisis, une commune située sur Plaine Vallée était à privilégier : Deuil-La Barre.

Cet évènement a été une nouvelle fois organisé en collaboration avec le service prévention pour l'espace Réparation.

Le bilan de cette 4ème édition du Forum du Presque Zéro-Déchet est globalement positif malgré une fréquentation moins importante que l'année précédente. Plus de 500 visiteurs se sont rendus au Forum, répartis de 10h à 18h ; il y a eu 85 participants aux différents ateliers, 80 objets réparés, 75 composants vendus.



© 126média / Cédric Daya -Ateliers Forum





Le Colonel Wasabi dans la cuisine.



Mademoiselle Lilas dans le bureau.



Dr Rossignol dans la salle de bain.



Mr Freddo dans la salle à manger.



Professeur Tapenade dans le salon.

